

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 112****22 janvier 2002****SOMMAIRE**

Brental S.A., Luxembourg .....	5352	Mather Investments S.A., Luxembourg .....	5340
Capricho, S.à r.l., Luxembourg .....	5357	Media Market Consultant S.A., Luxembourg ....	5340
Fact Invest S.A., Luxembourg .....	5358	Melbra Foncier S.A., Luxembourg .....	5340
Ferrari Host S.A., Luxembourg .....	5354	Meredith Finance Limited S.A., Luxembourg ....	5341
G.F.P. S.A., Roeser .....	5361	MHS Holding S.A., Luxembourg .....	5341
I.T. Lux, S.à r.l., Luxembourg .....	5332	Micado Finance et Participations S.A., Luxem- bourg .....	5341
I.T.C. Participations S.A., Luxembourg .....	5333	Middle East Finance S.A., Luxembourg .....	5342
I.V. Invest S.A.H., Luxembourg .....	5333	Middle East Finance S.A., Luxembourg .....	5342
IMR International S.A., Luxembourg .....	5330	Midilux Holdings S.A., Luxembourg-Kirchberg ...	5343
Immo Myriam Oster, S.à r.l., Luxembourg .....	5330	Midilux Holdings S.A., Luxembourg-Kirchberg ...	5343
Immobilière Macedo, S.à r.l., Bissen .....	5375	Millers Storage Holdings S.A., Luxembourg ....	5343
International Business Center Investors, S.à r.l., Luxembourg .....	5363	Mitte Holdings Management S.C.A., Luxembourg	5334
Intershipping S.A., Luxembourg .....	5331	MK Luxinvest S.A., Luxembourg .....	5341
Intes S.A., Luxembourg .....	5331	Mondialconstruction Holding S.A., Luxembourg .	5344
Intes S.A., Luxembourg .....	5331	Mondorfer Computer Center, S.à r.l., Mondorf- les-Bains .....	5337
Invest-Eco 2000 S.A., Luxembourg .....	5332	Morango Holding S.A., Luxembourg .....	5338
Isfin S.A., Luxembourg .....	5332	Multibuilding S.A., Luxembourg .....	5345
Istria S.A., Luxembourg .....	5330	N.C.K., S.à r.l., Luxembourg .....	5345
Istria S.A., Luxembourg .....	5330	NDI Luxembourg S.A., Luxembourg .....	5346
Itark Holding S.A., Luxembourg .....	5331	NDI Luxembourg S.A., Luxembourg .....	5347
J.A.L S.C.I., Bofferdange .....	5334	Nibaspa, S.à r.l., Luxembourg .....	5344
Johnebapt Holding S.A., Luxembourg .....	5334	Nibaspa, S.à r.l., Luxembourg .....	5344
Jumatt Lux S.A., Strassen .....	5333	Nibaspa, S.à r.l., Luxembourg .....	5344
K.A.I.C., Kuwaiti Algerian Investment Company S.A.H., Luxembourg .....	5336	Norwem Company S.A., Luxembourg .....	5345
K.A.I.C., Kuwaiti Algerian Investment Company S.A.H., Luxembourg .....	5336	Norwem Company S.A., Luxembourg .....	5345
Kocham S.A., Luxembourg .....	5335	Obransson Holding S.A., Luxembourg .....	5342
Kocham S.A., Luxembourg .....	5335	Obransson Holding S.A., Luxembourg .....	5342
Kocham S.A., Luxembourg .....	5335	Oculens S.A. ....	5347
Koliri S.A., Luxembourg .....	5335	Orif Holding S.A., Luxembourg .....	5358
KPN Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	5336	Ouranos S.A., Luxembourg .....	5351
Kredos Investments S.A., Luxembourg .....	5336	Paghera S.A. Holding, Luxembourg .....	5376
LeClair S.A., Luxembourg .....	5338	Participations Alpa S.A., Luxembourg .....	5343
LeClair S.A., Luxembourg .....	5338	Participations Alpa S.A., Luxembourg .....	5343
London and Henley Holdings S.A., Luxembourg ..	5337	(Les) Pléiades S.A., Luxembourg .....	5333
Lucky Investments S.A., Luxembourg .....	5335	S.A. Luxembourgeoise Mobeuro, Capellen .....	5337
Magnifin Participations S.A., Luxembourg .....	5338	Valtar Investissements S.A., Luxembourg .....	5349
Martin Currie Global Funds, Sicav, Senningerberg.	5339	Valtar Investissements S.A., Luxembourg .....	5349
Marvet International Holding S.A., Luxembourg ..	5339	Venture Capital Investments S.A., Luxembourg .	5350
Marvet International Holding S.A., Luxembourg ..	5339	Venture Capital Investments S.A., Luxembourg .	5351
Marvet International Holding S.A., Luxembourg ..	5339	Wazulle Holding S.A., Luxembourg .....	5348
Master-Key S.A., Luxembourg .....	5340	Wazulle Holding S.A., Luxembourg .....	5349

**IMMO MYRIAM OSTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

En date du 5 juin 2001,

l'associé unique de la société à responsabilité limitée IMMO MYRIAM OSTER, S.à r.l., Mademoiselle Myriam Oster, courtier en immobilier, demeurant à L-7260 Bereldange, 21, rue Pierre Krier

représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale prend les décisions suivantes:

1) L'associé unique décide de convertir le capital social actuellement en francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR).

2) L'associé unique décide d'augmenter le capital social de cent cinq euros et trente-deux cents (105,32) pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (12.394,68) à douze mille cinq cents euros (12.500,00) par versement en numéraire.

3) L'associé unique décide de supprimer la valeur nominale des actions et d'adapter l'article 6 des statuts afférent aux mentions du capital pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,00) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,00), entièrement libérées.»

Fait à Luxembourg, en date du 5 juin 2001.

M. Oster.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 56, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53034/753/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

**IMR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 51.972.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2001, vol. 556, fol. 94, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2001.

(53038/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

**ISTRIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 66.428.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2001, vol. 556, fol. 21, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2001.

ISTRIA S.A.

Société Anonyme

Signature

(53055/783/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

**ISTRIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 66.428.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2001,

- Monsieur Christian Hauet, directeur, demeurant à Thionville est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Daniel Lefèvre pour une durée qui vient à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire 2003.

Luxembourg, le 13 août 2001.

ISTRIA S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2001, vol. 556, fol. 91, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53056/783/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

**INTERSHIPPING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2016 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 66.764.

Les bilans au 30 septembre 1999 et au 30 septembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 26 juin 2001, vol. 554, fol. 77, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2001.

(53050/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---

**INTES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1999, vol. 531, fol. 36, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

(53051/304/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---

**INTES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 6 décembre 1999 que:

- ont été réélus aux fonctions d'administrateurs pour un terme de six ans:

\* Monsieur Claudio Leo Personnettaz

\* Monsieur Aldo Garzotto

\* Maître Catherine Dessoy

- a été élue aux fonctions de commissaire aux comptes pour un terme de six ans:

- la société CORAL MANAGEMENT COMPANY LTD, avec siège social aux Iles Vierges Britanniques.

Il résulte d'un procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenu en date du 26 juillet 2001 que:

- le siège social de la société a été transféré du 31, rue d'Eich à L-1461 Luxembourg au 39, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.

Il résulte d'un procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenu en date du 26 juillet 2001 que:

- Monsieur Claudio Leo Personnettaz a reçu le pouvoir de signature et de représentation de la société à titre individuel.

Luxembourg, le 9 août 2001.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 81, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(53052/304/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---

**ITARK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 66.889.

1) L'assemblée décide de transformer le capital social, qui était de LUF 1.250.000,- représenté par 1.250 actions de 1.000,- francs chacune en euro 30.986,69 représenté par 1.250 actions sans valeur nominale.

2) Le siège social est transféré à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2001, vol. 556, fol. 93, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(53058/637/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---

**INVEST-ECO 2000 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 79.063.

Il résulte des résolutions du Procès-verbal du Conseil d'Administration de la société INVEST-ECO 2000 S.A. prise en date du 19 juillet 2001 que:

Monsieur José-Marc Vincentelli, employé privé, demeurant à L-Luxembourg, a été appelé aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Giovanni Vittore, démissionnaire.

Il terminera le mandat de l'Administrateur qu'il remplace.

Le Conseil d'Administration eu égard à la démission de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Giovanni Vittore, appelle M. José-Marc Vincentelli aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INVEST-ECO 2000 S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 83, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(53053/058/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---

**ISFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 54.154.

Il résulte des résolutions du Procès-verbal du Conseil d'Administration de la société ISFIN S.A. prise en date du 19 juillet 2001 que:

Monsieur José-Marc Vincentelli, employé privé, demeurant à L-Luxembourg, a été appelé aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Giovanni Vittore, démissionnaire.

Il terminera le mandat de l'Administrateur qu'il remplace.

Le Conseil d'Administration eu égard à la démission de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Giovanni Vittore, appelle M. José-Marc Vincentelli aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ISFIN S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 83, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(53054/058/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---

**I.T. LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

En date du 23 juillet 2001,

l'associé unique de la société à responsabilité limitée I.T. LUX, S.à r.l., Mademoiselle Tania Alves Matos, commerçante, demeurant à L-5750 Frisange, 67, rue de Mondorf

représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale prend les décisions suivantes:

- 1) L'associé unique décide de convertir le capital social actuellement en francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR).
- 2) L'associé unique décide d'augmenter le capital social de cent cinq euros et trente-deux cents (105,32) pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (12.394,68) à douze mille cinq cents euros (12.500,00) par versement en numéraire.
- 3) L'associé unique décide de supprimer la valeur nominale des actions et d'adapter l'article 6 des statuts afférent aux mentions du capital pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,00) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.000,-), entièrement libérées par l'associé unique, Madame Tania Alves Matos.»

Fait à Luxembourg, en date du 23 juillet 2001.

T. Alves Matos.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 56, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53057/753/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---

**I.T.C. PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 65.768.

1) L'assemblée générale extraordinaire du 20 août 2001 décide de transformer le capital social, qui était de LUF 1.250.000,- représenté par 1.250 actions de 1.000,- francs chacune en euro 30.986,69 représenté par 1.250 actions sans valeur nominale.

2) Le siège social est transféré à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2001, vol. 556, fol. 93, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53059/637/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

**I.V. INVEST, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 21.709.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2001, vol. 556, fol. 85, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Il résulte d'une décision prise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 décembre 2000 que le mandat des administrateurs, Madame M.P. Van Waelem, M.J. Renders, Madame R. Bernard et du commissaire aux comptes, la S.R.E. REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, S.à r.l., expirent lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2004.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2001 a décidé, à l'unanimité des voix:

- la continuation de la société

et

- le transfert du siège social de L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(53060/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

**JUMATT LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 134, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 30.631.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 556, fol. 75, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 20 août 2001.

(53064/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

**LES PLEIADES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 69.276.

Il résulte des résolutions du Procès-verbal du Conseil d'Administration de la société LES PLEIADES S.A. prise en date du 19 juillet 2001 que:

Monsieur José-Marc Vincentelli, employé privé, demeurant à L-Luxembourg, a été appelé aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Giovanni Vittore, démissionnaire.

Il terminera le mandat de l'Administrateur qu'il remplace.

Le Conseil d'Administration eu égard à la démission de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Giovanni Vittore, appelle M. José-Marc Vincentelli aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LES PLEIADES S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 83, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(53079/058/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

**JOHNEBAPT HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 32.872.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2001, vol. 556, fol. 85, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Il résulte d'une décision prise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 août 2001 que:

- sont réélue aux postes d'administrateurs, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2006

\* Madame M.P. Van Waelem, demeurant à Luxembourg

\* Madame R. Bernard demeurant à Leudelange

\* MAINFORD INTERNATIONAL S.A.

- Est réélue au poste de commissaire aux comptes, son mandat se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2006,

\* S.R.E. REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, S.à r.l., avec siège à Luxembourg

- Le siège social de la société est transféré du 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 7, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(53062/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---

**J.A.L S.C.I., Société Civile Immobilière.**  
Siège social: L-7362 Bofferdange, 32, An de Strachen.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 10 août 2001*

Se sont réunies les associés de la société civile familiale J.A.L. S.C.I., avec siège social à L-7362 Bofferdange, 32, An de Strachen,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 28 juin 2001, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations,

1.- Monsieur Angelo Crapanzano, technicien en bâtiment, demeurant à L-7362 Bofferdange, 32, An de Strachen, et son épouse

2.- Madame Jacqueline Ferroud, fonctionnaire au parlement européen, demeurant à L-7362 Bofferdange, 32, An de Strachen,

Ensuite les associés actuels ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Unique résolution*

Les associés décident de nommer à la fonction de gérante Madame Jacqueline Ferroud, prénommée,

Les associés confirme le mandat de gérant de Monsieur Angelo Crapanzano, prénommé.

Les gérants auront tous pouvoirs pour engager la société par leur seule signature, y compris ceux de donner hypothèque et mainlevée.

Fait à Luxembourg-Eich, le 10 août 2001.

Signé: A. Crapanzano, J. Ferroud.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 556, fol. 84, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(53061A/206/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---

**MITTE HOLDINGS MANAGEMENT S.C.A., Société en commandite par actions.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Il résulte d'une décision écrite du gérant unique de la société MITTE HOLDINGS MANAGEMENT S.C.A., en date du 24 juillet 2001, que le siège social de la société a été transféré au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 août 2001.

Pour inscription

FIDUCIAIRE DE L'ALLIANCE TMF, S.à r.l.

*Le domiciliataire*

M. Kohl

*Directeur*

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2001, vol. 556, fol. 94, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(53104/805/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---

**KOCHAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 56.874.

Le bilan modifié au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2001, vol. 556, fol. 93, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2001.

Signature.

(53065/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---

**KOCHAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 56.874.

Le bilan modifié au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2001, vol. 556, fol. 93, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2001.

Signature.

(53066/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---

**KOCHAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 56.874.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2001, vol. 556, fol. 93, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2001.

Signature.

(53067/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---

**KOLIRI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 65.237.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2001, vol. 556, fol. 94, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2001.

(53068/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---

**LUCKY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 45.496.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire (sous seing privé) du 7 août 2001*

1. En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'Assemblée décide de changer le capital social de la société de BEF 1.250.000,- en EUR 30.986,69, avec effet comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2001.

2. L'Assemblée décide la suppression de toute référence à la valeur nominale des 1.250 actions de la société et la modification des 1.250 actions de la Société en 1.250 actions sans valeur nominale.

3. L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Pour extrait sincère et conforme

LUCKY INVESTMENTS S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 556, fol. 78, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53086/545/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---

**KPN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 50.975.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale des associés tenue au siège social en date du 1<sup>er</sup> juin 2001*

Les comptes clôturés au 31 décembre 2000 ont été approuvés.

Décision de reporter la perte de l'exercice social 2000 de 15.488.257,- LUF au prochain exercice social.

Décharge a été accordée au gérant et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2000.

Démission de Monsieur J. Van Waas de ses fonctions de gérant de la Société à compter du 1<sup>er</sup> juin 2001.

Nomination de PricewaterhouseCoopers Réviseurs d'Entreprises, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert, aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société pour une période de trois années.

Pour extrait sincère et conforme

KPN LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2001, vol. 556, fol. 91, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53069/253/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

**KREDOS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 57.437.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 79, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour KREDOS INVESTMENTS S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(53070/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

**K.A.I.C., KUWAITI ALGERIAN INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 21.292.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2001, vol. 556, fol. 93, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2001.

(53071/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

**K.A.I.C., KUWAITI ALGERIAN INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 21.292.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 7 mai 2001 à 11.00 heures à Luxembourg*

Mode de convocation: Tous les actionnaires étant présents ou représentés, il a été fait abstraction des convocations d'usage.

Présences: voir liste en annexe.

*Ordre du jour:*

- Rapport du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire;
- Approbation des bilans, comptes de pertes et profits, et affectation des résultats;
- Quitus aux Administrateurs et au Commissaire;
- Attribution de tantièmes aux Administrateurs;
- Nomination de nouveaux administrateurs;
- Divers.



## Exposés

- rapport du Conseil d'Administration
- rapport du Commissaire

## Résolutions

1. L'Assemblée, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire approuve le bilan et le compte de pertes et profits tels qu'ils lui sont présentés et décide l'affectation des résultats conformément aux propositions de ce dernier.

2. L'Assemblée donne quitus aux Administrateurs et au Commissaire pour leur mandat pour l'exercice écoulé.

3. L'Assemblée Générale accepte la démission du poste d'Administrateur de M. Bouzeboudjen Brahim, de M. Chabane Mustapha et de M. Laouami Saïd.

4. En vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés holding, sont nommés Administrateurs:

- M. Boutaba Miloud,
- M. Dib Sid Ahmed
- M. Bouderbala Mohamed Abdou

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Le Bureau*

Signature / Signature / Signature

*Le Président / Le 1<sup>er</sup> Scrutateur / Le 2<sup>ème</sup> Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2001, vol. 556, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(53072/000/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---

**LONDON AND HENLEY HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 65.650.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2001, vol. 556, fol. 90, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2001.

*Signature.*

(53080/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---

**S.A. LUXEMBOURGEOISE MOBEURO, Société Anonyme.**

Siège social: L-8331 Capellen, 1, route d'Olm.

R. C. Luxembourg B 58.186.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 58, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 20 août 2001.

(53085/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---

**MONDORFER COMPUTER CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 22, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 36.618.

Suite à des cessions de parts sociales sous seing privé, la répartition des parts sociales est la suivante:

1. Monsieur Patrick Funck, gérant de société, demeurant à L-5631 Mondorf-les-Bains, 3, avenue de la Libération.....	99 parts
2. Madame Georgette Funck (née Welter), retraitée, demeurant à Mondorf-les-Bains, 22, avenue des Bains.....	1 part
Total.....	100 parts

Monsieur Théo Koehler a démissionné en tant que gérant avec effet au 31 juillet 2001.

Désormais la société sera donc engagée par la signature unique du gérant.

*Signatures.*

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2001, vol. 556, fol. 53, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(53109/510/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---

**LeClair S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 67.241.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal sous seing privé en date du 6 juin 2001, enregistré à Luxembourg le 6 juillet 2001, volume 555, folio 24, case 1, que suite à une décision de l'assemblée générale des actionnaires et dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, la devise d'expression du capital social a été convertie de francs luxembourgeois en euros avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001, et que la rubrique capital a désormais la teneur suivante:

*Capital social souscrit*

Le capital souscrit est fixé à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

*Transfert du siège*

Le siège social a en outre été transféré au L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2001.

*Pour la Société*

Signature

(53077/211/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---

**LeClair S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 67.241.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(53078/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---

**MAGNIFIN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 67.275.

1) L'assemblée générale extraordinaire du 20 août 2001 décide de transformer le capital social, qui était de LUF 1.250.000,- représenté par 2.500 actions de 500 francs chacune en euro 30.986,69 représenté par 2.500 actions sans valeur nominale.

2) Le siège social est transféré à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2001, vol. 556, fol. 93, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(53087/637/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---

**MORANGO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 65.463.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 mars 2001*

Monsieur Heitz Jean-Marc, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2004.

Pour extrait sincère et conforme

MORANGO HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2001, vol. 556, fol. 87, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(53110/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---

**MARVET INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 36.808.

Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 79, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

MARVET INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(53089/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---

**MARVET INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 36.808.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 79, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

MARVET INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(53090/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---

**MARVET INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 36.808.

Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 79, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

MARVET INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(53091/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---

**MARTIN CURRIE GLOBAL FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 65.796.

Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2001, vol. 556, fol. 95, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 juillet 2001*

M. Michael Hoare, M. Zvi Hoffman, M. Alec Emmott, M. James Keith Ross Falconer, M. Michael William Thomas, M. James Grant Wilson and M. Allan Davidson MacLeod sont nommés Administrateurs pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 2002.

ERNST & YOUNG sont nommés Réviseurs d'Entreprises pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2001.

*Pour MARTIN CURRIE GLOBAL FUNDS*

THE BANK OF NEW YORK (EUROPE) LIMITED, Luxemburg Branch

Signature

(53088/260/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---

**MASTER-KEY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 46.742.

—  
*Assemblée Extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 25 juin 2001*

*Première résolution*

Il a été résolu d'accepter les démissions ainsi que les lettres de décharge de Mme Maria Vittoria Mauri et de M. Gino Zambiasi en tant qu'administrateurs de la Société.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

*Deuxième résolution*

Il a été résolu d'accepter les nominations de Monsieur Rosario Dentamaro et de DALL FORTUNA LIMITED en tant qu'administrateurs de la Société jusqu'à la fin du mandat de ses prédécesseurs.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

E. Cartagena

Président

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2001, vol. 556, fol. 91, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53092/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---

**MATHER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 38.710.

1) L'assemblée générale extraordinaire du 20 août 2001 décide de transformer le capital social, qui était de LUF 1.250.000,- représenté par 1.250 actions de 1.000,- francs chacune en euro 30.986,69 représenté par 1.250 actions sans valeur nominale.

2) Le siège social est transféré à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2001, vol. 556, fol. 93, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53093/637/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---

**MEDIA MARKET CONSULTANT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 34.234.

1) L'assemblée générale extraordinaire du 20 août 2001 décide de transformer le capital social, qui était de LUF 1.250.000,- représenté par 1.250 actions de 1.000,- francs chacune en euro 30.986,69 représenté par 1.250 actions sans valeur nominale.

2) Le siège social est transféré à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2001, vol. 556, fol. 93, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53094/637/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---

**MELBRA FONCIER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 48.801.

1) L'assemblée générale extraordinaire du 20 août 2001 décide de transformer le capital social, qui était de LUF 1.250.000,- représenté par 1.250 actions de 1.000,- francs chacune en euro 30.986,69 représenté par 1.250 actions sans valeur nominale.

2) Le siège social est transféré à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2001, vol. 556, fol. 93, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53095/637/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---

**MEREDITH FINANCE LIMITED S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 41.365.

1) L'assemblée générale extraordinaire du 20 août 2001 décide de transformer le capital social, qui était de LUF 1.250.000,- représenté par 1.000 actions de 1.250,- francs chacune en euro 30.986,69 représenté par 1.000 actions sans valeur nominale.

2) Le siège social est transféré à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2001, vol. 556, fol. 93, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53096/637/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---

**MHS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 22.615.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2001, vol. 556, fol. 91, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour MHS HOLDING S.A.

Société Anonyme

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

(53097/783/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---

**MICADO FINANCE ET PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 51.325.

1) L'assemblée générale extraordinaire du 20 août 2001 décide de transformer le capital social, qui était de LUF 1.250.000,- représenté par 1.250 actions de 1.000,- francs chacune en euro 30.986,69 représenté par 1.250 actions sans valeur nominale.

2) Le siège social est transféré à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2001, vol. 556, fol. 93, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53098/637/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---

**MK LUXINVEST S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
H. R. Luxemburg B 43.576.

Die Hauptversammlung der Aktionäre vom 30. März 2001 hat folgenden Beschluss gefasst:

Folgende Mitglieder des Verwaltungsrates sind für eine Amtsperiode von einem Jahr gewählt:

Herr Gerold Hofmann, MÜNCHNER KAPITALANLAGE AG, Beethovenplatz 4, D-80336 München;

Herr Jürgen Kautz, MÜNCHNER KAPITALANLAGE AG, Beethovenplatz 4, D-80336 München;

Herr John Pauly, DEXIA BIL S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;

Frau Sandra Reiser, FIRST EUROPEAN TRANSFER AGENT S.A., 11, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

Herr Ernst August Zander, Fussbergstr. 29, D-82131 Gauting.

Für MK LUXINVEST S.A.

Aktiengesellschaft

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2001, vol. 556, fol. 92, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53105/006/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---

**MIDDLE EAST FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 11.396.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2001, vol. 556, fol. 91, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2001.

*Pour MIDDLE EAST FINANCE S.A.*

*Société Anonyme*

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Signature

(53099/783/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---

**MIDDLE EAST FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 11.396.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2001

- les mandats des administrateurs sont renouvelés pour une durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale 2002, approuvant les comptes de 2001.

- PricewaterhouseCoopers AG, Zurich est nommée commissaire aux comptes pour une durée de deux ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale 2003, approuvant les comptes de 2002.

*Pour MIDDLE EAST FINANCE S.A.*

*Société Anonyme*

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2001, vol. 556, fol. 91, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(53100/783/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---

**OBRANSSON HOLDING S.A., Société Anonyme,  
(anc. M.L. INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 22.723.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 79, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

OBRANSSON HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(53106/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---

**OBRANSSON HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 22.723.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 79, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

OBRANSSON HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(53107/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---

**MIDILUX HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 6.749.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2000 et le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 79, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(53101/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---

**MIDILUX HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 6.749.

L'assemblée générale ordinaire tenue en date du 28 juin 2001 a reconduit:

- les mandats des administrateurs sortants, M. David Wollach, M. Michael Dunkel, Me Jean Wagener, M. Karl U. Sanne et M. Jean Pierson, ainsi que le mandat;
- de commissaire aux comptes pour les comptes annuels et de réviseur d'entreprises pour les comptes consolidés de ERNST & YOUNG pour un nouveau terme d'un an.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 79, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(53102/521/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---

**MILLERS STORAGE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 65.040.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2001, vol. 556, fol. 90, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2001.

Signature.

(53103/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---

**PARTICIPATIONS ALPA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 55.288.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2001, vol. 556, fol. 90, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2001.

(53128/065/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---

**PARTICIPATIONS ALPA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 55.288.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2001, vol. 556, fol. 90, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2001.

(53127/065/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---

**MONDIALCONSTRUCTION HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 71.404.

Il résulte des résolutions du Procès-Verbal du Conseil d'Administration de la société MONDIALCONSTRUCTION HOLDING S.A. prise en date du 19 juillet 2001 que:

Monsieur José-Marc Vincentelli, Employé privé, demeurant à L-Luxembourg, a été appelé aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Giovanni Vittore, démissionnaire.

Il terminera le mandat de l'Administrateur qu'il remplace.

Le Conseil d'Administration eu égard à la démission de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Giovanni Vittore, appelle M. José-Marc Vincentelli aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MONDIALCONSTRUCTION HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 83, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(53108/058/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---

**NIBASPA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: LUF 501.000.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 55.356.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 79, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

NIBASPA, S.à r.l.

Signature / Signature

Gérant / Gérant

(53115/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---

**NIBASPA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: LUF 501.000.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 55.356.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 79, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

NIBASPA, S.à r.l.

Signature / Signature

Gérant / Gérant

(53116/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---

**NIBASPA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: LUF 501.000.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 55.356.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 79, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

NIBASPA, S.à r.l.

Signature / Signature

Gérant / Gérant

(53117/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---



**MULTIBUILDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 71.473.

Il résulte des résolutions du Procès-Verbal du Conseil d'Administration de la société MULTIBUILDING S.A. prise en date du 19 juillet 2001 que:

Monsieur José-Marc Vincentelli, Employé privé, demeurant à L-Luxembourg, a été appelé aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Giovanni Vittore, démissionnaire.

Il terminera le mandat de l'Administrateur qu'il remplace.

Le Conseil d'Administration eu égard à la démission de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Giovanni Vittore, appelle M. José-Marc Vincentelli aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MULTIBUILDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 83, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(53111/058/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---

**N.C.K., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 55.814.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 79, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

N.C.K., S.à r.l.

Signature

Gérant

(53112/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---

**NORWEM COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 72.508.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 556, fol. 76, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 20 août 2001.

(53118/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---

**NORWEM COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 72.508.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2001*

*Première résolution*

L'assemblée générale ratifie la nomination de la FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER ET ASSOCIES, S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes en remplacement de la COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, S.à r.l. Le nouveau commissaire aux comptes reprend et poursuit le mandat de son prédécesseur.

Fait à Strassen, le 3 août 2001.

FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER

ET ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 556, fol. 76, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(53119/578/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---

**NDI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 72.182.

L'an deux mille un, le vingt-sept juillet

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NDI LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 72.182, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 octobre 1999, publié au Mémorial C numéro 989 du 23 décembre 1999,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 214 du 18 mars 2000,

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Maria De Sousa-Santiago, employée privée, demeurant à Differdange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois mille sept cent cinquante (3.750) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trois millions sept cent cinquante mille francs (LUF 3.750.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

a) conversion de la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros à partir de l'exercice commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2001, le capital social de LUF 3.750.000,- (trois millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois) sera ainsi converti en EUR 92.960,07 puis augmenté par prélèvement sur le report à nouveau pour le porter à EUR 93.750,- représenté par 3.750 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune,

b) Augmentation du capital social de EUR 2.300.000,- (deux millions trois cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 93.750,- (quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante euros) à EUR 2.393.750,- (deux millions trois cent quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante euros) par la création de 92.000 (quatre-vingt-douze mille actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,-(vingt-cinq euros) chacune,

c) souscription et libération à concurrence de 60 % des actions par des versements en numéraire.

d) Renonciation éventuelle des actionnaires sur leur droit préférentiel

e) conversion et augmentation du capital autorisé pour le porter de son montant actuel de LUF 50.000.000,- (cinquante millions de francs luxembourgeois) à EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros) représenté par 400.000 (quatre cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune,

f) Modification afférente de l'article 5 des statuts

g) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de convertir la devise du capital social, actuellement exprimée en francs luxembourgeois en EUROS au taux officiel (1,- euro=40,3399 LUF) à partir de l'exercice commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2001, de sorte que le capital social de LUF 3.750.000,- (trois millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois) est converti en EUR 92.960,07.

Par la suite, l'assemblée décide de prélever EUR 789,93 sur le report à nouveau pour porter le capital à EUR 93.750,- représenté par 3.750 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de EUR 2.300.000,- (deux millions trois cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 93.750,- (quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante euros) à EUR 2.393.750,- (deux millions trois cent quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante euros) par la création de 92.000 (quatre-vingt-douze mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

*Souscription et libération*

Intervient aux présentes:

La société NEDERPOL DEVELOPMENT & INVESTMENT S.A., avec siège social à 81-874 Sopot (Pologne), UI, Reja 13/15,

ici représentée par Monsieur Emile Dax prénommé, en vertu d'une procuration annexée au présent acte, lequel représentant déclare souscrire au nom de sa mandante les quatre vingt douze mille (92.000) actions nouvellement émises.

L'assemblée accepte la souscription de la totalité des actions nouvelles par la société NEDERPOL DEVELOPMENT & INVESTMENT S.A., préqualifiée.

Les 92.000 actions nouvelles ont été libérées à concurrence de soixante pour cent (60 %) par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million trois cent quatre-vingt mille euros (1.380.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Troisième résolution*

L'assemblée prend acte, dans le cadre de l'augmentation de capital décidée ci-avant, de la renonciation au droit de souscription préférentiel de l'unique autre actionnaire.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de convertir et d'augmenter du capital autorisé pour le porter de son montant actuel de LUF 50.000.000,- (cinquante millions de francs luxembourgeois) à EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros) représenté par 400.000 (quatre cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

*Cinquième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent l'article trois, (5) - premier (1<sup>er</sup>) et quatrième (4<sup>ème</sup>) alinéas des statuts a désormais la teneur suivante:

**Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.**

«Le capital social est fixé à deux millions trois cent quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante euros ( 2.393.750) représenté par quatre-vingt-quinze mille sept cent cinquante (95.750) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros ( 25,-) chacune.»

**Art. 5. 4<sup>ème</sup> alinéa.**

«Le capital autorisé est fixé à dix millions d'euros ( 10.000.000,-) représenté par quatre cent mille (400.000,-) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros ( 25,-) chacune.»

*Frais*

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à EUR 27.000,- (vingt-sept mille euros).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, S. Henryon, M. Santiago, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 juillet 2001, vol. 870, fol. 63, case 5. – Reçu 927.878 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 août 2001.

F. Kessler.

(53113/219/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

**NDI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 72.182.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 27 juillet 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 août 2001.

F. Kessler.

(53114/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

**OCULENS S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 53.102.

Il résulte d'une lettre recommandée datée du 14 août 2001, que le siège social a été dénoncé avec effet immédiat.

Pour réquisition

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2001, vol. 556, fol. 91, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(53120/320/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

**WAZULLE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,  
(anc. STEBA S.A.).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 50.543.

L'an deux mille un, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société STEBA S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 mars 1995, publié au Mémorial C, numéro 298 du 29 juin 1995.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl, qui désigne comme secrétaire Madame Danielle Braune, employée privée, demeurant à Koerich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Carmen Mangen, employée privée, demeurant à Hivange.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société afin de refléter le changement de la raison sociale de la société en WAZULLE HOLDING S.A.

2) Suppression de l'attribution de la valeur nominale aux actions: toutes les actions existantes sont changées en «actions sans valeur nominale».

3) Conversion du capital social de sept millions de francs luxembourgeois (7.000.000,- LUF) en cent soixante-treize mille cinq cent vingt-cinq virgule quarante-sept euros (173.525,47 EUR) au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (40,3399 LUF) pour un euro (1,- EUR).

4) Augmentation du capital social d'un montant de mille quatre cent soixante-quatorze virgule cinquante-trois euros (1.474,53 EUR) pour le porter de son montant actuel de cent soixante-treize mille cinq cent vingt-cinq virgule quarante-sept euros (173.525,47 EUR) à cent soixante-quinze mille euros (175.000,- EUR) sans apports nouveaux et sans émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital à due concurrence des réserves libres de la société.

5) Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la société suite aux conversions et augmentations de capital précédentes.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la raison sociale de la société en WAZULLE HOLDING S.A.

Suite à cette décision, l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de WAZULLE HOLDING S.A.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions existantes: toutes les actions existantes sont changées en «actions sans valeur nominale».

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de convertir le capital social de sept millions de francs luxembourgeois (7.000.000,- LUF) en cent soixante-treize mille cinq cent vingt-cinq virgule quarante-sept euros (173.525,47 EUR) au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (40,3399 LUF) pour un euro (1,- EUR).

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de mille quatre cent soixante-quatorze virgule cinquante-trois euros (1.474,53 EUR) pour le porter de son montant actuel de cent soixante-treize mille cinq cent vingt-cinq virgule quarante-sept euros (173.525,47 EUR) à cent soixante-quinze mille euros (175.000,- EUR) sans apports nouveaux et sans émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital à due concurrence des réserves libres de la société.

*Cinquième résolution*

Suite aux conversions et augmentations de capital précédentes, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cent soixante-quinze mille euros (175.000,- EUR), divisé en soixante-dix (70) actions sans valeur nominale.»

*Déclaration pour l'enregistrement*

Pour les besoins de l'enregistrement, il est déclaré que les mille quatre cent soixante-quatorze virgule cinquante-trois euros (1.474,53 EUR), représentant le capital augmenté, équivalent à cinquante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-trois francs luxembourgeois (59.483,- LUF).

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: L. Rentmeister, D. Braune, C. Mangen, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 1<sup>er</sup> août 2001, vol. 422, fol. 46, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Medinger.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 14 août 2001.

A. Weber.

(53174/236/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---

**WAZULLE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,  
(anc. STEBA S.A.).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 50.543.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(53175/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---

**VALTAR INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 66.072.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 21 mai 2001*

«... Après en avoir délibéré, et en vertu de l'autorisation lui accordée par l'assemblée générale, le conseil prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le conseil d'administration décide de supprimer la valeur nominale des actions.
2. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, le conseil d'administration décide de convertir, avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2000, le capital social, actuellement exprimé en FRF, en euros. Ainsi, le capital social s'établit à EUR 34.301,03.
3. Le conseil d'administration décide de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** «Le capital souscrit est fixé à EUR 34.301,03, représenté par 2.250 actions sans désignation de valeur nominale.»

4. Mandat est donné à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente. ...»

Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour extrait conforme

P. Lentz

Bascharage, le 13 août 2001.

Copie conforme à l'original

A. Weber

*Notaire*

Enregistré à Capellen, le 25 juillet 2001, vol. 137, fol. 59, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.(signé): Signature.*

(53201/236/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---

**VALTAR INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 66.072.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(53202/236/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

---

**VENTURE CAPITAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 76.385.

L'an deux mille un, le douze juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VENTURE CAPITAL INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, constituée suivant acte notarié en date du 24 mai 2000, publié au Mémorial C, numéro 757 du 14 octobre 2000, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 août 2000, publié au Mémorial C, numéro 143 du 23 février 2001, et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 mai 2001 non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les vingt mille cinq cent cinquante-cinq (20.555) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de sept cent treize mille Euros (EUR 713.000,-), pour le porter de son montant actuel de deux millions cinquante-cinq mille cinq cents Euros (EUR 2.055.500,-) à deux millions sept cent soixante-huit mille cinq cents Euros (EUR 2.768.500,-) par incorporation au capital social de la somme de sept cent treize mille Euros (EUR 713.000,-) à prélever sur le comptes «Réserves» et par la création et l'émission de sept mille cent trente (7.130) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

2.- Attribution gratuite des actions nouvelles aux actionnaires existants de la société et ceci au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.

3.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article trois des statuts.

4.- Changement de l'exercice social pour le faire courir dorénavant du 1<sup>er</sup> août chaque année au 31 juillet de l'année suivante, de sorte que l'exercice en cours qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2001 se terminera le 31 juillet 2001 et les exercices suivants courant du 1<sup>er</sup> août de chaque année au 31 juillet de l'année prochaine.

5.- Modification subséquente de l'article sept des statuts.

6.- Changement de la date de l'assemblée générale annuelle statutaire de la société qui se tiendra dorénavant le premier lundi du mois de mois de décembre de chaque année à 11.00 heures.

7.- Modification subséquente de l'article huit des statuts.

8.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept cent treize mille Euros (EUR 713.000,-), pour le porter de son montant actuel de deux millions cinquante cinq mille cinq cents Euros (EUR 2.055.500,-) à deux millions sept cent soixante-huit mille cinq cents Euros (EUR 2.768.500,-), par la création et l'émission par incorporation au capital social d'une somme de sept cent treize mille Euros (EUR 713.000,-) à prélever sur le compte des «Réserves», et par la création et l'émission de sept mille cent trente (7.130) actions nouvelles ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de cette assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide en outre que les nouvelles actions seront attribuées gratuitement aux actionnaires existants de la société «VENTURE CAPITAL INVESTMENTS S.A., et ceci au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.

La justification de l'existence et de la disponibilité desdites «Réserves» a été rapportée au notaire instrumentant par un bilan intérimaire arrêté au 30 juin 2001 et par un rapport d'examen limité établi par la société à responsabilité limitée H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège à L-1258 Luxembourg, 32, rue J.P. Brasseur daté du 9 juillet 2001.

Le bilan ainsi que le rapport d'examen limité demeureront annexés au présent acte avec lequel ils seront soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

*Deuxième résolution*

Afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant décidée, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

**«Art. 3. Premier alinéa.**

Le capital social est fixé à deux millions sept cent soixante-huit mille cinq cents Euros (EUR 2.768.500,-), divisé en vingt-sept mille six cent quatre-vingt-cinq (27.685) actions de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'année sociale de la société qui commencera désormais le 1<sup>er</sup> août pour finir le 31 juillet de l'année suivante.

En outre l'assemblée décide que l'exercice social qui a pris cours le 1<sup>er</sup> janvier 2001 se terminera exceptionnellement le 31 juillet 2001 et que les exercices suivants courront du 1<sup>er</sup> août de chaque année au 31 juillet de l'année suivante.

*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article sept des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

**«Art. 7.** L'année sociale commence le premier août et finit le trente et un juillet de l'année suivante.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle statutaire de la société, qui se tiendra dorénavant le premier lundi du mois de décembre à 11.00 heures au lieu du premier lundi du mois de juin à 11.00 heures.

*Sixième résolution*

Afin de refléter le changement de la date de l'assemblée générale annuelle, décidé ci-avant, l'assemblée décide de modifier l'article huit des statuts de la Société pour lui donner à l'avenir la teneur suivante:

**«Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le premier lundi du mois de décembre à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. Moreschi, S. Schieres, A. Cinarelli, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 juillet 2001, vol. 861, fol. 35, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2001.

J.-J. Wagner.

(53203/239/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

**VENTURE CAPITAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 76.385.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2001.

J.-J. Wagner.

(53204/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

**OURANOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 44.549.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 556, fol. 78, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

OURANOS S.A.

Signature

(53125/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

**BRENTAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

—  
STATUTS

L'an deux mille un, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue dûment empêché Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1.- AQUALEGION LTD, une société ayant son siège à Londres WC 2A 3JJ (Royaume-Uni), Queens House, 55156 Lincoln's Inn Fields,

ici représentée par Mademoiselle Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 19 juillet 2001.

2.- WALBOND INVESTMENTS Ltd, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Mademoiselle Angela Cinarelli, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de BRENTAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixé à quatre-vingt-dix-neuf ans.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), divisé en cent (100) actions de trois cent dix Euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; à l'exception de ceux ayant une valeur supérieure à vingt mille Euros (EUR 20.000,-) et en tous les cas ceux ayant comme objectif des participations dans des sociétés, immeubles, demandes de prêts hypothécaires et prêts, tous ceux-ci sont réservés à l'Assemblée Générale, tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.



Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective d'un administrateur de la catégorie A ensemble avec celle d'un administrateur de la catégorie B, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le troisième mardi du mois d'octobre à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2001.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2002.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

1.- AQUALEGION LTD, prédésignée, cinquante actions . . . . .	50
2.- WALBOND INVESTMENT Ltd, prédésignée, cinquante actions. . . . .	50
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de cinquante-trois mille francs luxembourgeois (LUF 53.000,-).

#### *Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant du capital social souscrit équivaut à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (LUF 1.250.537,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

#### *Deuxième résolution*

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

## Catégorie «A»

a.- Monsieur Fabrizio Pessina, notaire, demeurant à CH-Chiasso, Via degli Albrici 4.

## Catégorie «B»

a.- Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

b.- Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

*Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire:

QUEEN'S HOLDINGS L.L.C., Silverside Carr Executive Center, Suite 100, 501 Silverside Road, Wilmington, DE 19809.

*Quatrième résolution*

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

*Cinquième résolution*

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. Cinarelli, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 juillet 2001, vol. 861, fol. 33, case 7. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2001.

J.-J. Wagner.

(53218/239/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2001.

**FERRARI HOST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

## STATUTS

L'an deux mille un, le treize juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- AQUALEGION LTD, une société ayant son siège à Londres WC 2A 3J (Royaume-Uni), Queens House, 55156 Lincoln's Inn Fields,

ici représentée par Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,

en sa qualité de «director» de ladite société.

2.- WALBOND INVESTMENTS Ltd, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Madame Luisella Moreschi, prénommée,

en sa qualité de «director» de ladite société.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de FERRARI HOST S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixé à quatre-vingt-dix-neuf ans.

**Art. 2.** La société a pour objet principal l'acquisition, la vente, la location de voitures automobiles d'époque.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-cinq mille Euros (EUR 35.000,-), divisé en trois cent cinquante (350) actions de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donnée par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le premier mercredi du mois d'octobre à 16.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2001.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2002.

*Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

1.- AQUALEGION Ltd, prédésignée, trois cent quarante-six actions . . . . .	346
2.- WALBOND INVESTMENTS Ltd, prédésignée, quatre actions . . . . .	4
Total: trois cent cinquante actions. . . . .	350

Le comparant sub. 1) est désigné fondateur; le comparant sub. 2) n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente-cinq mille Euros (EUR 35.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de cinquante-huit mille francs luxembourgeois (LUF 58.000,-).

*Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant du capital social souscrit équivaut à un million quatre cent onze mille huit cent quatre-vingt-dix-sept francs luxembourgeois (LUF 1.411.897,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

*Deuxième résolution*

Sont appelées aux fonctions d'administrateurs:

- a.- Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
- b.- Mademoiselle Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
- c.- Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

*Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire:

QUEEN'S HOLDINGS L.L.C., Silverside Carr Executive Center, Suite 100, 501 Silverside Road, Wilmington, DE 19809.

*Quatrième résolution*

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

*Cinquième résolution*

Le siège social est fixé au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: L. Moreschi, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 juillet 2001, vol. 861, fol. 23, case 7. – Reçu 14.119 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2001.

J.-J. Wagner.

(53221/239/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2001.

**CAPRICHIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 365, route de Longwy.

—  
STATUTS

L'an deux mille un, le deux août.

Par-devant Maître Jean Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur José Hernandes Amaro, cuisinier, demeurant à L-3322 Bivange, 1, rue de la Gare.
- 2) Madame Julia Beatriz Rodriguez Trejo, serveuse, demeurant à L-3322 Bivange, 1, rue de la Gare.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination CAPRICHIO, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision à prendre par les associés dans la forme prévue pour les modifications statutaires.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec vente de boissons alcooliques et non-alcooliques, exercée sous la dénomination de BRASSERIE DE L'ARRÊT.

Elle peut exercer toute activité industrielle, commerciale, financière, mobilière et immobilière qui peut servir de près ou de loin l'activité principale.

La société peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession ou de fusion à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement l'objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), divisés en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

Les parts sociales sont souscrites comme suit:

1) Monsieur José Hernandes Amaro, prédit, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales . . . . .	99
2) Madame Beatriz Rodriguez Trejo, prédite, une part . . . . .	1
Total: cent parts sociales . . . . .	100

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts d'un associé à un non-associé comme leur transmission pour cause de décès à un non-associé ne peuvent se faire que suivant les conditions prévues par la loi.

**Art. 7.** Le décès d'un des associés ne met pas fin à la société qui continuera entre le ou les associés survivants ou entre le ou les associés survivants et, le cas échéant les héritiers agréés de l'associé décédé.

**Art. 8.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés et librement révocables par eux.

Il peut être nommé un gérant technique.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 9.** Les décisions des associés sont prises soit en assemblée générale, soit par écrit conformément à l'article 193 de la loi régissant les sociétés commerciales, conformément aux conditions de quorum et de majorité par la loi.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société.

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2001.

**Art. 12.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles, constitue le bénéfice net de la société. Après dotation à la réserve légale, le solde est à libre disposition du ou des associés.

**Art. 13.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 14.** A la dissolution de la société, la liquidation en sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le ou les associés, qui fixeront les pouvoirs et les émoluments du ou des liquidateurs.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, il est renvoyé aux dispositions légales.

## Coût

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à 870,- EUR.

*Constatation*

Le notaire constate, sur le vu d'une attestation bancaire, que les parts sociales ont été entièrement libérées par un versement en espèce, en sorte que le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve à la disposition de la société.

*Résolutions*

Les statuts ayant été arrêtés, les associés prennent les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à deux:

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) Monsieur José Hernandes Amaro, cuisinier, demeurant à L-3322 Bivange, 1, rue de la Gare, il est nommé gérant technique pour la branche restauration-cuisine,

b) Monsieur Patrick Clees, employé privé, demeurant à L-3320 Berchem, 39, rue de Bettembourg, il est nommé gérant technique pour la branche boissons alcooliques et non-alcooliques.

La société est engagée en toutes circonstances pour la signature conjointe des deux gérants techniques.

2. Le siège de la société est établi à L-1941 Luxembourg, 365, route de Longwy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête et lecture faite, le comparant a signé avec le notaire.

Signé: J. Hernandes Amaro, J. B. Rodriguez Trejo, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2001, vol. 130S, fol. 72, case 7. – Reçu 5.042 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2001.

J.-P. Hencks.

(53219/216/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2001.

**ORIF HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 79.082.

Il résulte des résolutions du Procès-Verbal du Conseil d'Administration de la société ORIF HOLDING S.A. prise en date du 19 juillet 2001 que:

Monsieur José-Marc Vincentelli, Employé privé, demeurant à L-Luxembourg, a été appelé aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Giovanni Vittore, démissionnaire.

Il terminera le mandat de l'Administrateur qu'il remplace.

Le Conseil d'Administration eu égard à la démission de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Giovanni Vittore, appelle M. José-Marc Vincentelli aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ORIF HOLDING

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 83, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(53124/058/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

**FACT INVEST, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

## STATUTS

L'an deux mille un, le seize août.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société anonyme GREтна OVERSEAS CORPORATED, établie et ayant son siège social à Vanderpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Roadtown, Tortola (Iles Vierges Britanniques).

2. La société anonyme SHAINA INTERNATIONAL Ltd, avec siège social à Vanderpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Roadtown, Tortola (Iles Vierges Britanniques).

Les deux sociétés comparantes représentées par la société CD-GEST, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ici représentées en vertu de deux procurations sous seing privé, délivrées à Luxembourg le 14 août 2001, par Maître Emmanuelle Adam, avocat, demeurant à Luxembourg.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de FACT INVEST.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créée, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions sans valeur nominale.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 4.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 5.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

**Art. 6.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de juin et pour la première fois en l'an deux mille deux.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon une décision définitive et absolue du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par les présents statuts, les délais et quorum imposés par la loi s'appliquent à la convocation et la tenue des assemblées d'actionnaires.

Dans les limites imposées par la loi et les présents statuts, chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée d'actionnaires en indiquant un mandataire par écrit, par télex, télégramme ou courrier.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toute autre condition à accomplir par les actionnaires pour prendre part aux assemblées.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

**Art. 7.** La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la prochaine réunion procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration pourra choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision peut être exprimée dans un document ou des copies séparées établis ou transmis à cet effet et signés par un ou plusieurs administrateurs. Un télex ou une télécopie transmis par un administrateur sera considéré comme un document signé par cet administrateur à ces fins. Une réunion des administrateurs pourra également être tenue si différents administrateurs sont présents à des endroits différents, pourvu qu'ils puissent communiquer entre eux, par exemple par une conférence téléphonique.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**Art. 10.** La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 11.** Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

**Art. 12.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille un.

**Art. 13.** Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour le fonds de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

#### *Souscription et Libération*

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

<i>Actionnaires</i>	<i>Capital souscrit</i>	<i>Capital libéré</i>	<i>Nombre d'actions</i>
1) GREтна OVERSEAS CORPORATED, prénommée. . . . .	50.000,-	50.000,-	500
2) SHAINA INTERNATIONAL Ltd, prénommée. . . . .	50.000,-	50.000,-	500
Total: . . . . .	100.000,-	100.000,-	1.000

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la Société.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation - Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à la somme de 4.033.990,- francs luxembourgeois.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 80.000,- francs luxembourgeois.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).



2) Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Maître Bernard Felten, avocat, demeurant à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur.

- Maître Roy Reding, avocat, demeurant à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur.

- Monsieur Frédéric Collot, comptable, demeurant à L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3) A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La société à responsabilité limitée VAN GEET, DERICK & CO, REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

4) L'adresse de la société est fixée à L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an deux mille sept.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Adam, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 17 août 2001, vol. 464, fol. 88, case 4. – Reçu 40.340 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 21 août 2001.

A. Lentz.

(53220/221/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2001.

**G.F.P. S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

—  
STATUTS

L'an deux mille un, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- La société anonyme ATMOSFAEHR HOLDING S.A., avec siège à L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé, ici représentée par Monsieur Kristian Groke, administrateur avec pouvoir de signature individuelle, demeurant à L-5407 Bous, 13, rue d'Oetrange.

2.- La société anonyme SWALLOW INVESTMENT S.A., avec siège social à L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé, ici représentée par Monsieur Kristian Groke, administrateur avec pouvoir de signature individuelle, demeurant à L-5407 Bous, 13, rue d'Oetrange.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège Social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de G.F.P. S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Roeser.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet le transport national et international de toutes sortes de marchandises, en gros et en détail, par la route et par l'eau et spécialement le transport de véhicules automoteurs.

Elle a également comme objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- ), divisé en mille deux cent quarante (1.240) actions de vingt-cinq euros (25,- ) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

### **Titre III. Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur les dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'Article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

### **Titre V. Assemblée Générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

### **Titre VI. Année Sociale, Répartition des Bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légal, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par la décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII. Dispositions Générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise de 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

1) Par dérogation à l'article 13 des statuts, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2001.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2002.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

- La société anonyme ATMOSFAEHR HOLDING S.A., prédite, mille deux cent trente-neuf actions	1.239 actions
- La société anonyme SWALLOW INVESTMENT S.A., prédite, une action	1 action
Total: mille deux cent quarante actions	1.240 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- ) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit; qui incombent à la société ou constitution à environ 6.000,- EUR.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à un (1).

2. Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Philippe Jean-Baptiste Grenier, administrateur de société, demeurant à F-59910 Bondues, 81, avenue du Plat Pays.

- Monsieur Michel Gonnet, directeur, demeurant à F-26600 La Roche de Glun, R.N. 7.

- Monsieur Fabrice Gonnet, directeur, demeurant à F-26600 La Roche de Glun, R.N. 7.

Est nommé administrateur délégué:

Monsieur Philippe Jean-Baptiste Grenier.

Monsieur Grenier peut représenter la société pour toute transaction par sa signature individuelle.

Chacun des autres administrateurs peut représenter et engager la société seulement par signature conjointe avec l'administrateur délégué.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société LIGHTHOUSE SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.

4. Le siège social de la société est établi à L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Groke, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2001, vol. 9CS, fol. 98, case 1. – Reçu 12.505 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2001.

J.-P. Hencks.

(53222/216/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2001.

**INTERNATIONAL BUSINESS CENTER INVESTORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1359 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi.

**STATUTES**

In the year two thousand and one, on the twenty-sixth day of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

1.- HCEPP LUXEMBOURG POLAND V, S.à r.l., a limited liability company governed by the laws of Luxembourg, with its registered office located at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) represented by Mr Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Stamford, Connecticut (United States of America) on July 23, 2001.

2.- INTERBUS HOLDINGS, L.L.C., a limited liability company governed by the laws of Delaware, with its executive office located at 625, North Michigan Avenue, Suite 2000, Chicago, Illinois 60611 (United States of America), represented by Mr Jean-Paul Spang, prenamed, by virtue of a proxy given in New-York (United States of America), on July 25, 2001.

These proxies, signed by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, acting in the above stated capacity, have requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company («société à responsabilité limitée») which is herewith established as follows:

**Art. 1. Form.**

There is established a limited liability company («Gesellschaft mit beschränkter Haftung») governed by the law of August 10th, 1915, on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Company»).

**Art. 2. Object.**

The purposes of the Company shall be (i) to invest in, develop, manage, finance and sell or otherwise dispose of, directly or indirectly, (1) improvements to be developed in two (2) phases on land located in the City of Warsaw and to be known as the International Business Center («Project»), and (2) Evari B.V., Vorela B.V., Interbus I Sp.z.o.o., a limited liability company organised under the laws of the Republic of Poland, or its successors or assigns («Interbus I») and Interbus II Sp. z o.o., another limited liability company organised under the laws of the Republic of Poland, or its successors or assigns («Interbus II»; Interbus I and II are also sometimes collectively referred to as «Owner»), and (ii) to engage in any other kind of lawful activity for profit related to the foregoing as permitted under the Act. The Company shall have the power to do all acts and things necessary or useful in connection with the foregoing.

**Art. 3. Denomination.**

The Company will exist under the denomination of INTERNATIONAL BUSINESS CENTER INVESTORS, S.à r.l.

**Art. 4. Duration.**

The Company will exist until December 31, 2050.

The Company may, prior to such date, be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of the shareholders, notably on the occurrence of a Liquidation Event as defined in article 25 hereof.

**Art. 5. Registered office.**

The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within this municipality by decision of the board of directors.

The board of directors may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

**Art. 6. Capital.**

The capital is set at twelve thousand four hundred Euros (12,400.- EUR), represented by two hundred ninety-eight (298) Class A shares and one hundred ninety-eight (198) Class B shares, each of a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) and each with the rights and privileges as defined herein and in the shareholders agreement as from time to time in effect between the shareholders (collectively «Shares»).

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

The board of directors may privately issue bonds or notes, in bearer or registered form, in such denomination and payable in such monies as it shall decide. The board of directors shall determine the type, price, interest rates, terms of issue and repayment and any other conditions for such issues.

A register of shares and bonds shall be held at the registered office of the Company.

**Art. 7. Amendment of the capital.**

The capital may at any time be amended by a resolution of the general meeting of the shareholders, to be adopted at such quorum and majority required to amend the present articles of incorporation.

**Art. 8. Rights and duties attached to the shares.**

Each share entitles its owner to the profits and assets of the Company in the manner described herein. Each share entitles its owner to one vote at the general meetings of the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the general meeting of the shareholders.

**Art. 9. Indivisibility of shares.**

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares.**

Restrictions on Transfer or Assignment.

Except as expressly permitted herein or in a shareholders agreement as from time to time in effect between all the shareholders, no shareholder shall transfer or assign, or cause or permit the transfer or assignment (collectively, as used herein, the nouns «assignment» and «transfer», and the verbs «assign» and «transfer» are hereinafter referred to as a «Transfer»), of all or any portion of its Shares or any interest therein, without obtaining the prior written consent of shareholders holding a majority of each class of shares and representing at least three quarters (3/4) of the corporate capital, which approval shall not be unreasonably withheld or delayed; provided, however that except for transfers or assignments by a shareholder (i) of a certain minority portion of its shares or (ii) to its affiliates, to the extent permitted hereunder, no shareholder shall Transfer, or cause or permit the Transfer, of all or any portion of its Shares prior to the date on which at least ninety percent (90%) of the rentable area of the Project is occupied by tenants who have commenced paying rent. Any Transfer, or purported Transfer, of all or any part of an Shares made in violation of the provisions of this article shall be void and of no force or effect against the Company, the other shareholders, any creditor of the Company or any claimant against the Company. If the shareholders consent to a Transfer of the Shares of a shareholder or if a shareholder effects a Transfer of its Shares permitted hereunder, then the giving of any such consent or the making of such permitted Transfer in any one or more instances shall not limit or waive the requirement for such

consent or the application of the provisions of this Article to any other or subsequent Transfer of such shareholder's Shares.

#### Condition to All Transfers.

It shall be a condition to any Transfer that any required consent to such Transfer by the any lender or any subsequent or other mortgage or beneficiary under any mortgage or deed of trust of the Project shall have been obtained. It shall also be a condition to the effectiveness of any Transfer of all or part of the Shares of a shareholder to a person other than a shareholder, including Transfers otherwise permitted hereunder, and a condition to the purported transferee of such Transfer being admitted as a shareholder of the Company or otherwise being entitled to any benefits or rights under a shareholders agreement as from time to time in effect between all the shareholders or otherwise associated with such Shares, that:

(a) The transferee shall execute and deliver to the Company a written agreement accepting and adopting the terms of a shareholders agreement as from time to time in effect between all the shareholders and unconditionally assuming and agreeing to be bound by all obligations, conditions and covenants of the transferring shareholders thereunder with respect to the Shares transferred (whether in existence at the time of such Transfer or accruing thereafter);

(b) The Company shall have received such evidence (including opinions of counsel) of the due authorisation, execution and delivery of instruments by, and the validity and enforceability of such instruments against, such transferee as the shareholders shall reasonably request;

(c) If requested by the shareholders, the Company shall have received an opinion of counsel reasonably acceptable to the Company that (i) such Transfer shall not violate any applicable law, (ii) result in a termination of the Company for income tax or other purposes or (iii) result in any significant adverse tax impact to the Company or any shareholders as a result of such Transfer.

#### Total Restriction on Pledges and Other Dispositions of Shares.

In no event shall any shareholder pledge, mortgage, hypothecate, charge or encumber (collectively, a «Pledge») its Shares, in whole or in part. In no event shall any shareholder Pledge or Transfer its right to receive distributions from the Company to any Person, even if that shareholder shall retain all other incidents of ownership pertaining to its Shares.

#### Certain Permitted Transfers.

(a) Transfers of Certain Minority Shares. Following the Project's achievement of ninety per cent (90%) occupancy in the first building completed as part of the Project, as described hereabove, and subject to the limitations contained hereabove, a shareholder may Transfer up to twenty per cent (20%) of its Shares with the prior consent of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the corporate capital, which approval shall not be unreasonably withheld or delayed. Such Transfer shall be subject, however, to the right of first refusal given to other shareholders in accordance hereunder. For the avoidance of doubt, the rights hereunder only inure to the benefit of the initial founding shareholders (and, if applicable, their Affiliate transferees) and shall not inure to the benefit of any other transferees of Shares, it being the intention of the initial shareholders that they do not want subsequent nonaffiliated transferees to have these same rights to transfer minority interests to successive transferees without the consent of other shareholders.

(b) Transfers to Shareholder Affiliates. Subject to the limitations set out hereabove, each shareholder shall have the right, at any time or from time to time, with the prior consent of the shareholders representing at least three quarters (3/4) of the corporate capital, which approval shall not be unreasonably withheld or delayed, to Transfer all or any portion of its Shares to an affiliate of such transferring shareholder. In the event of any such transfer, the transferee shall assume all obligations of the transferor attributable to the Shares transferred; provided that the transferor shall not thereby be released and shall continue to be jointly and severally liable with such transferee for all such obligations. Furthermore, any transferee of all or any portion of the Shares of a shareholder shall have the right, pursuant to this paragraph, to assign all or any portion of its Shares back to such shareholder or to any other affiliate of such shareholder. The other shareholder shall not have any right of first refusal with respect to transfers to an affiliate covered hereby.

#### Right of First Refusal.

Except for transfers to affiliates permitted hereabove, Shares may not be transferred to third parties without first giving the other shareholder a right of first refusal. For the avoidance of doubt, transfers covered hereby are also still subject to the consent requirements set forth hereabove. Once a shareholder receives a bona fide written offer from a proposed transferee for the Transfer of all or any portion of its Shares, the shareholder shall deliver a written notice («First Refusal Notice») to the other applicable shareholder(s) which specifies.

(a) The consideration to be received for such Shares from the proposed transferee,

(b) All of the material terms and conditions of the Transfer to the proposed transferee, and

(c) The name and business address of the proposed transferee.

The receiving shareholder shall have thirty (30) days following receipt of the First Refusal Notice to elect in writing to purchase all (but not less than all) of the Shares described therein at the price and on the terms and conditions therein contained. If there are more than one receiving shareholder, then the right of first refusal shall be allocated between them on a pro rata basis in accordance with their Shares; provided, that if one of the receiving shareholders decides not to purchase its pro rata share of the Shares, then the other receiving shareholder may purchase the entire Shares so offered. In the event that all or part of the consideration to be received from the proposed transferee is other than cash (e.g., shares or interests in the proposed transferee or in another entity owned or controlled by the proposed transferee), then the fair market value of such non-cash consideration shall be determined in order to enable the receiving shareholders to make a matching purchase offer which includes cash consideration equal to such fair market value. If such non-cash consideration is not a publicly traded security capable of being valued based on a current market price quotation, then such value shall be determined by an expert appraiser acceptable to all shareholder and the cost of such appraisal shall be entirely borne by the shareholder who delivered the First Refusal Notice.

In the event that a portion of the consideration from the proposed transferee will be in the form of a deferred purchase money note or other similar instalment obligation, then the receiving shareholders may elect to accept such deferred payment terms provided that their creditworthiness is reasonably equivalent to that of proposed transferee, or, if not reasonably equivalent, then the receiving shareholders agree to provide sufficient collateral to secure such instalment obligation in order to establish a comparable level of creditworthiness with respect thereto. If the receiving shareholders cannot, or elect not to, establish a comparable level of creditworthiness, then they shall be required to pay the entire consideration in the form of cash.

Any offer received by a proposed transferee must be a «stand-alone» purchase offer which is limited to the Shares of the shareholder in the Company and does not include any offer to purchase other unrelated assets or interests of such shareholder in other entities except as provided for in the shareholders agreement as from time to time in effect between the shareholders.

If the receiving shareholders do not elect to purchase all of Shares described in the First Refusal Notice at the price and on the terms and conditions therein contained, then the other shareholder may proceed with the Transfer of all of said Shares to the originally proposed transferee, but only on the terms contained in the First Refusal Notice. If the Shares are not sold by the closing date set forth in the First Refusal Notice (which date may not be longer than ninety (90) days following the expiration of the period during which the receiving shareholders could exercise their option to purchase), then such Shares may not be transferred thereafter except in compliance again with the terms hereof.

**Art. 11. Formalities.**

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

The transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

**Art. 12. Incapacity, Bankruptcy or insolvency of a shareholder.**

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

**Art. 13. Board of directors.**

The Company is managed by a board of four (4) directors, shareholders or not, appointed by decision of the shareholders for a maximum period of six (6) years. For appointment of the directors by the shareholders, the holders of Class A shares have the right to propose at least two candidates for each of the two posts of directors for which the holders of Class A shares are entitled to present their candidates and the holders of Class B shares have the right to propose at least two candidates for each of the two posts directors for which the holders of Class B shares are entitled to present their candidates.

The board of directors shall at all times be composed of two directors proposed by the holders of Class A shares and two directors proposed by the holders of Class B shares.

Retiring directors are eligible for re-election. Directors may be removed with or without cause at any time by the shareholders by a majority of the votes of each class of shares and shall be replaced in conformity with the rights of proposal defined hereabove.

**Art. 14. Bureau.**

By unanimous vote the board of directors may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting.

The board of directors may elect a secretary of the Company and such other officers as it shall see fit. None of these appointees need be shareholders of the board of directors.

**Art. 15. Meetings of the board of directors.**

Meetings of the board of directors are called by the chairman or two shareholders of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice convening it.

The board of directors may only proceed to business if at least three (3) shareholders are present or represented.

Directors unable to be present may delegate by letter or by fax another shareholder of the board to represent them and to vote in their name. Directors unable to be present may also cast their votes by letter, by fax or by telegram.

Decisions of the board are taken by unanimous vote of the directors present or represented.

In the event there is a determination to be made, a right to be exercised, a consent to be given and/or a remedy to be enforced by the Company or an affiliate thereof against a shareholder or involving an agreement or matter in which one of the shareholders or its affiliate has a self-interest which is adverse to the Company or its affiliate, then the director proposed by such shareholder that has the conflict of interest shall recuse itself from any vote or decision taken by the board on such agreement or matter.

In the event that the directors are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the directors shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

**Art. 16. Minutes.**

All decisions adopted by the board of directors will be recorded in minutes signed by all the directors. Copies or extracts are signed by the chairman or any two members of the board of directors.

**Art. 17. Powers.**

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting or by the shareholders agreement as from time to time in effect between the shareholders fall within the competence of the board of directors.

**Art. 18. Delegation of powers.**

The board of directors may with the prior approval of the general meeting of shareholders entrust the day-to-day management of the Company's business, as determined by the board of directors, to one of its shareholders appointed general manager or any other person, in which case no approval by the general meeting of shareholders is required.

The board may further delegate specific powers to directors or other officers. It may appoint agents with definite powers, and revoke such appointments at any time.

**Art. 19. Representation of the company.**

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within the limits of such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board, but only within the limits of such power.

**Art. 20. General meeting of the shareholders.**

The decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five (25) shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of directors to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within a period of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

Save as otherwise provided herein or by law, no decision is validly taken, unless it is approved by shareholders representing a majority in each class of shares and half of the corporate capital. All amendments to the present articles of incorporation and any decisions to be adopted at the quorum and majority required to amend the articles of incorporation, including the dissolution of the Company or any increase or decrease in the capital of the Company, have to be approved by shareholders representing a majority in each class of shares and three quarters of the corporate capital.

**Art. 21. Decisions.**

The decisions of the general meeting of the shareholders are documented in writing, recorded in a register and, kept by the board of directors at the registered office of the Company. The votes of the shareholders and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

**Art. 22. Financial year.**

The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December of each year.

**Art. 23. Balance-sheet.**

Each year, on the last day of December, the accounts are closed, the board of directors draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the general meeting of the shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting.

**Art. 24. Allocation and distribution of profits.**

The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five per cent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund. This allocation is no longer mandatory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital.

The remaining profit is allocated pursuant to a resolution of the general meeting of the shareholders without prejudice to the power of the board of directors to allocate payments on account of dividends, within the limits permissible under the law, in conformity with the rules set out in a shareholders agreement as from time to time in effect between all the shareholders.

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.**

The Company shall be dissolved and commence winding up and liquidating upon the first to occur of any of the following («Liquidating Events»):

- December 31, 2050;
- the sale of all or substantially all of the assets and properties of the Company;
- upon the vote by all of the shareholders to dissolve, wind up, and liquidate the Company.

In the case of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the general meeting of the shareholders who will set the powers and compensation of the liquidator(s). Upon the occurrence of a Liquidating Event, the Company shall continue solely for the purpose of winding up its affairs in an orderly manner, liquidating its assets, and satisfying the claims of its creditors and the shareholders. No shareholder shall take any action that is inconsistent with, or not necessary to or appropriate for, the winding up of the Company's business and affairs. The shareholders shall be responsible for overseeing the winding up and dissolution of the Company and shall take full account of the Company's liabilities, assets and properties and the Company's assets and properties shall be liquidated as promptly as is consistent with obtaining the fair value thereof, and the proceeds therefrom, to the extent sufficient therefore, shall be applied and distributed as provided hereabove with respect to dividend distributions. No shareholder shall receive any additional compensation for any services performed pursuant to this Article. No distribution shall be made in kind or in any form other than Euros without the consent of all shareholders. A pro-rata portion of the distributions that would otherwise be made to the shareholders pursuant to this Article may be withheld to provide a reasonable reserve for Company liabilities (contingent or otherwise) and to reflect the unrealised portion of any instalment obligations owed to the Company, provided that such withheld amounts shall be distributed to the shareholders as soon as practicable.

**Art. 26. Matters not provided.**

All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with a shareholders agreement as from time to time in existence between the shareholders of the Company or, subsidiary, any applicable laws.

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of August 10th, 1915, on commercial companies, as amended, have been observed.

*Subscription and payment*

The two hundred ninety-eight (298) Class A shares and one hundred ninety-eight (198) Class B shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash, without any share premium as follows:

<i>Shareholders</i>	<i>Subscribed Capital (EUR)</i>	<i>Number of Shares</i>	<i>Payments (EUR)</i>
1) HCEPP LUXEMBOURG POLAND V, S.à r.l., prenamed . . . .	7,450.-	298 Class A	7,450.-
2) INTERBUS HOLDINGS L.L.C., prenamed . . . . .	4,950.-	198 Class B	4,950.-
Total: . . . . .	12,400.-		12,400.-

The amount of twelve thousand four hundred Euros (12,400.- EUR) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states it explicitly.

*Transitory provisions*

The first financial year starts on the present date and ends on December 31, 2001.

*Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately hundred thousand Luxembourg francs.

*Extraordinary general meeting*

The shareholders, each represented as aforementioned, have immediately taken the following resolutions:

I.- Resolved to set at three (3) the number of directors and further resolved to elect the following as directors for a period ending at the annual meeting of shareholders which will deliberate on the annual accounts at 2002:

1.- Mr Gordon Black, manager, residing in Grand Buildings, 1st Floor, 1-3 The Strand, London WC2N 5HR, United Kingdom;

2.- Mr Christopher Merrill, manager, residing in Grand Buildings, 1st Floor, 1-3 The Strand, London WC2N 5HR, United Kingdom;

3.- Mr Michael Glazier, manager, residing in 18-21 Jermyn Street, First Floor, London SW1 Y6HP, United Kingdom.

II.- Resolved, pursuant to the provisions of the articles of incorporation and of the company law, to authorise the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more members of the board of directors.

III.- The registered office of the Company shall be in L-1359 Luxembourg, rue Richard Coudenhove Kalergi.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into German. In case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

**Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendeins, den sechszwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichnenden Notar Jean-Joseph Wagner, mit dem Amtssitz in Sassenheim (Luxemburg).

Sind erschienen:

1) HCEPP LUXEMBOURG POLAND V, S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts mit Sitz in 23, avenue Monterey, L-2086 Luxemburg (Grossherzogtum Luxemburg), die hier vertreten ist durch Herrn Jean-Paul Spang, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund von einer Vollmacht gegeben in Stamford, Connecticut (Vereinigte Staaten von Amerika) am 23. Juli 2001.

2.- INTERBUS HOLDINGS L.L.C., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach dem Recht von Delaware mit Hauptsitz in 625, North Michigan Avenue, Suite 2000, Chicago, Illinois 60611 (Vereinigte Staaten von Amerika), die hier vertreten ist durch Herrn Jean-Paul Spang, vorgeannt, aufgrund von einer Vollmacht gegeben in New-York (Vereinigte Staaten von Amerika) am 25. Juli 2001.

Die vorgeannten Vollmachten, welche von den Kompartmenten und dem amtierenden Notar unterzeichnet werden, bleiben gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die obengenannten Kompartmenten, handelnd in der obengenannten Eigenschaft, haben den amtierenden Notar ersucht, den nachfolgenden Gesellschaftsvertrag einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu erstellen, der hiermit wie folgt aufgesetzt wird:



**Art. 1. Gesellschaftsform.**

Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, die dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung, Artikel 1832 des Zivilgesetzbuches in seiner derzeit geltenden Fassung und dem vorliegenden Gesellschaftsvertrag unterliegt (die «Gesellschaft»).

**Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft.**

Gegenstand der Gesellschaft ist (i) die Investition, Entwicklung, Verwaltung, Finanzierung, der Verkauf oder jede sonstige direkte oder indirekte Verfügung von bzw. über (1) Verbesserungen, die in zwei (2) Phasen auf einem Grundstück innerhalb der Stadt Warschau, die als International Business Center («Projekt») bezeichnet werden, und (2) Evari B.V., Vorela B.V., Interbus I Sp. z o.o., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die den Gesetzen der Polnischen Republik unterliegt oder deren Nachfolger oder Zessionar («Interbus I») und Interbus II Sp. z o.o., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die den Gesetzen der Polnischen Republik unterliegt oder deren Nachfolger oder Zessionar («Interbus II»; Interbus I und II werden manchmal auch zusammen als «Eigentümer» bezeichnet), und (ii) die Ausübung jeder anderen nach dem luxemburgischen Gesetz legalen und erlaubten Tätigkeit, die das Vorstehende fördert. Die Gesellschaft ist befugt, sämtliche Handlungen und Tätigkeiten, die im Zusammenhang mit dem Vorstehenden nützlich oder erforderlich sind, vorzunehmen.

**Art. 3. Name der Gesellschaft.**

Der Name der Gesellschaft ist INTERNATIONAL BUSINESS CENTER INVESTORS, S.à r.l.

**Art. 4. Dauer.**

Die Gesellschaft besteht bis zum 31. Dezember 2050.

Die Gesellschaft kann vor diesem Zeitpunkt jederzeit durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung, insbesondere im Falle des Eintritts eines Auflösungsgrundes wie in Artikel 25 hierunter definiert, aufgelöst werden.

**Art. 5. Gesellschaftssitz.**

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich im Gebiet der Stadt Luxemburg.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss des Verwaltungsrates an jeden anderen Ort innerhalb dieses Stadtgebietes verlegt werden.

Der Verwaltungsrat kann innerhalb des Grossherzogtums Luxemburg oder in anderen Ländern Tochtergesellschaften oder Zweigniederlassungen gründen, wo er das für nützlich erachtet.

**Art. 6. Gesellschaftskapital.**

Das Gesellschaftskapital wird auf zwölftausendvierhundert Euro (12.400,- EUR) festgesetzt. Es ist eingeteilt in zweihundertachtundneunzig (298) Gesellschaftsanteile der Kategorie A und einhundertachtundneunzig (198) Gesellschaftsanteile der Kategorie B mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (25,- EUR). Jeder Gesellschaftsanteil ist mit den hierin und in dem Gesellschaftervertrag, welcher von Zeit zu Zeit zwischen den Gesellschaftern in Kraft ist, bestimmten Rechten ausgestattet (zusammen «die Gesellschaftsanteile»).

Zusätzlich zu dem genannten Gesellschaftskapital kann ein internes Aufgeldkonto eingerichtet werden, in das sämtliche Emissionsaufgelder, die auf einen Gesellschaftsanteil zusätzlich zu seinem Nennwert eingezahlt werden, übertragen werden. Der Betrag dieses internen Aufgeldkontos kann für die Zahlung von Gesellschaftsanteilen, die die Gesellschaft von ihren Gesellschaftern zurückkauft, zum Ausgleich von Nettoverlusten, zur Auszahlung an die Gesellschafter oder zur Einbringung in die gesetzlichen Rücklagen verwendet werden.

Der Verwaltungsrat kann Obligationen, die auf den Inhaber oder als Namenspapier ausgestellt werden können, ausgeben, und deren Stückelung und die Währung, in der diese Obligationen zahlbar sind, bestimmen. Der Verwaltungsrat legt ausserdem die Art, den Preis, die Verzinsung, die Bedingungen für die Ausgabe und Rückzahlung und jegliche sonstigen Bedingungen für die Ausgabe dieser Obligationen fest.

Über die Gesellschaftsanteile und die Obligationen in der Form eines Namenspapiers wird am Sitz der Gesellschaft ein Buch geführt.

**Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals.**

Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung abgeändert werden, wobei die für die Abänderung des vorliegenden Gesellschaftsvertrags erforderlichen Bestimmungen hinsichtlich des Quorums und der Mehrheit erfüllt sein müssen.

**Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter.**

Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt seinen Eigentümer zur Teilhabe am Gewinn und am Vermögen der Gesellschaft wie es der vorliegende Gesellschaftsvertrag vorsieht. Jeder Gesellschaftsanteil gibt seinem Inhaber das Recht auf eine Stimme in der Gesellschafterversammlung.

Das Eigentum eines Gesellschaftsanteils bewirkt automatisch die Annahme des Gesellschaftsvertrags der Gesellschaft und der Beschlüsse der Gesellschafterversammlung.

**Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile.**

Die Gesellschaftsanteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar.

Gemeinschaftliche Eigentümer eines Gesellschaftsanteils müssen sich gegenüber der Gesellschaft durch einen einzigen gemeinsamen Bevollmächtigten, der auch ein Dritter sein kann, vertreten lassen.

**Art. 10. Übertragung von Gesellschaftsanteilen.**

Übertragungs- und Abtretungseinschränkungen.

Falls nicht ausdrücklich hierdurch oder durch einen Gesellschaftervertrag zwischen allen Anteilseignern, welcher von Zeit zu Zeit in Kraft ist, erlaubt, sind die Gesellschafter nicht berechtigt, sämtliche oder einen Teil ihrer Gesellschaftsanteile oder jegliche Rechte daran zu übertragen oder abzutreten oder deren Übertragung oder Abtretung zuzulassen

(die Substantive «Abtretung» und «Übertragung» und die Verben «abtreten» und «übertragen» werden nachstehend zusammengefasst als «Übertragung» bezeichnet) ohne die vorherige schriftliche Zustimmung der Gesellschafter, welche eine Mehrheit in jeder Kategorie Aktien und zusammen dreiviertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten, wobei diese Zustimmung nicht grundlos verweigert oder verzögert werden darf. Dies gilt jedoch nur unter der Voraussetzung, dass kein Gesellschafter sämtliche oder einen Teil seiner Rechte überträgt oder deren Übertragung (i) von einem bestimmten Minderheitsanteil seiner Gesellschaftsanteile oder (ii) veranlasst oder zulässt bevor nicht mindestens neunzig Prozent (90%) der vermietbaren Fläche des Projekts an Mieter vermietet wurde, die mit der Zahlung ihres Mietzinses begonnen haben. Jegliche Übertragung oder eine einer solchen gleichstehende Handlung aller oder eines Teils von Gesellschaftsanteilen, die unter Verstoß gegen die Vorschriften dieses Artikels vorgenommen wird, ist nichtig und entfaltet keine Wirksamkeit gegenüber der Gesellschaft, den anderen Gesellschaftern, einem Gläubiger der Gesellschaft oder einem Kläger gegen die Gesellschaft. Stimmen die Gesellschafter einer Übertragung der Rechte eines Gesellschafters zu oder nimmt ein Gesellschafter eine nach dem vorliegenden Artikel erlaubte Übertragung seiner Rechte vor, so bewirkt die Erteilung einer solchen Zustimmung oder die Vornahme einer solchen erlaubten Übertragung in einem oder in mehreren Schritten nicht die Beschränkung und den Verzicht auf das Erfordernis einer solchen Zustimmung oder der Anwendung der Bestimmungen des vorliegenden Artikels auf jegliche andere oder sich daran anschliessende Übertragung der Rechte dieses Gesellschafters.

#### Bedingungen sämtlicher Übertragungen.

Jede Übertragung unterliegt der Bedingung, dass ein dafür erforderliches Einverständnis eines Darlehensgebers oder Hypothekengläubigers oder eines Berechtigten aus einer Hypothek oder einem Treuhandvertrag über das Projekt eingeholt wurde. Die Wirksamkeit einer Übertragung eines Teils oder der gesamten Gesellschaftsanteile eines Gesellschafters an eine dritte Person, die nicht Gesellschafter ist, wobei dies auch Übertragungen betrifft, die ansonsten hiernach gestattet sind, sowie die Anerkennung des vorgesehenen künftigen Übernehmers der Gesellschaftsanteile als Gesellschafter der Gesellschaft beziehungsweise der Erwerb von Gesellschaftsanteilen gemäß eines Gesellschaftervertrages zwischen allen Gesellschaftern, welcher von Zeit zu Zeit in Kraft ist, unterliegen den Bedingungen, dass:

(a) der Übernehmer einen schriftlichen Vertrag unterzeichnet und mit der Gesellschaft abschliesst, gemäss dem er die Bedingungen eines Gesellschaftervertrages zwischen allen Gesellschaftern in der jeweils bestehenden Fassung annimmt und sein bedingungsloses Einverständnis damit erklärt, dass er durch sämtliche Verpflichtungen, Bedingungen und Vereinbarungen des übertragenden Gesellschafters aus diesen Vereinbarungen hinsichtlich der übertragenden Gesellschaftsanteile gebunden ist (unabhängig davon, ob diese Rechte zum Zeitpunkt der Übertragung bereits bestehen oder später entstehen);

(b) die Gesellschaft die von den Gesellschaftern verlangten Beweise (unter anderem auch Anwaltsgutachten) hinsichtlich der ordnungsgemässen Bevollmächtigung, Unterzeichnung und Abgabe von Vertragsdokumenten durch den Übernehmer und hinsichtlich der Wirksamkeit und Durchsetzbarkeit solcher Vertragsdokumente gegen den Übernehmer erhalten hat;

(c) die Gesellschaft ein Gutachten eines Anwalts erhält, der von der Gesellschaft akzeptiert wird, dahingehend dass (i) eine solche Übertragung nicht gegen anwendbares Recht verstösst oder (ii) ein Erlöschen der Gesellschaft aufgrund von Einkommensteuer oder anderen Zwecken, oder (iii) substantielle negative Steuerfolgen für die Gesellschaft oder irgendeinen Gesellschafter mit sich bringt, sofern die Gesellschafter dies verlangen.

#### Vollständige Verpfändungs- und Verfügungseinschränkungen.

Die Gesellschafter sind unter keinen Umständen berechtigt, ihre Rechte teilweise oder in vollem Umfang zu verpfänden, eine Hypothek daran zu bestellen, diese als Sicherheit zu geben oder sonst zu belasten (gemeinschaftlich eine «Verpfändung»). Die Gesellschafter sind keinesfalls berechtigt, ihr Recht auf Ausschüttungen der Gesellschaft, an eine dritte Person zu übertragen, selbst wenn alle anderen Eigentumsrechte, die sich aus den Rechten ergeben, bei dem Gesellschafter verbleiben.

#### Einige erlaubte Übertragungen

(a) Übertragung von bestimmten Minderheitsanteilen. Sobald die Vermietung des Projekts zu mindestens neunzig Prozent (90%) in dem ersten fertiggebauten Gebäude als ein Teil des Projektes, wie oben festgelegt, erreicht ist und vorbehaltlich der obengenannten Beschränkungen, kann ein Gesellschafter bis zu zwanzig Prozent (20%) seiner Rechte übertragen, sofern eine Mehrheit der Partner, die mindestens dreiviertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten, vorher ihre Zustimmung erklären, wobei diese Zustimmung nicht grundlos vorenthalten oder verzögert werden darf. Eine solche Übertragung unterliegt jedoch dem den übrigen Gesellschaftern hiernach zustehenden Vorkaufsrecht. Um jegliche Zweifel auszuräumen, wird festgehalten dass alle Rechte hierunter allein den Gründungsgesellschaftern (und, falls anwendbar, verbundenen Unternehmen) zustehen und nicht den Gesellschaftern, welchen Gesellschaftsanteile übertragen wurden, da es die Absicht der Gründungsgesellschafter ist, daß Gesellschafter, an welche Gesellschaftsanteile übertragen wurden, aber nicht verbundene Unternehmen der Gründungsgesellschafter sind, nicht das Recht haben, Minderheitsanteile an weitere Unternehmen ohne vorherige Zustimmung der Gesellschafter zu übertragen.

(b) Übertragung an verbundene Unternehmen. Vorbehaltlich der oben genannten Beschränkungen ist jeder Gesellschafter berechtigt, jederzeit mit der vorherigen Zustimmung einer Mehrheit der Gesellschafter, die mindestens dreiviertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten und deren Zustimmung nicht grundlos vorenthalten oder verzögert werden darf, einen Teil oder sämtliche seiner Rechte an eines der mit ihm verbundenen Unternehmen zu übertragen. Erfolgt eine solche Übertragung, so erwirbt der Übernehmer sämtliche Pflichten des Übertragenden, die sich aus den übertragenen Rechten ergeben, wobei der Übertragende dadurch nicht von diesen Pflichten frei wird, sondern weiterhin gemeinschaftlich mit dem Übernehmer für diese haftet. Darüber hinaus ist der Übernehmer eines Teils oder aller Gesellschaftsanteile eines Gesellschafters berechtigt, vorbehaltlich der Beschränkungen des vorliegenden Artikels, sämtliche oder einen Teil seiner Rechte an diesen Gesellschafter oder an ein anderes mit diesem Gesellschafter verbundenes

Unternehmen zurück zu übertragen. Die anderen Gesellschafter haben kein Vorkaufsrecht betreffend die Übertragungen an verbundene Unternehmen.

#### Vorkaufsrecht

Sofern nicht eine nach den oben genannten Bestimmungen erlaubte Übertragung an verbundene Unternehmen vorliegt, können Gesellschaftsanteile nicht an Dritte übertragen werden, ohne dass die anderen Gesellschafter ein Vorkaufsrecht haben. Um jegliche Zweifel auszuräumen, wird bestätigt, dass sämtliche Übertragungen den Zustimmungsbestimmungen, welche zuvor ausgeführt wurden, bestehen bleiben. Erhält ein Gesellschafter ein schriftliches bona fide Angebot eines potentiellen Übernehmers für die Übertragung aller oder eines Teils seiner Gesellschaftsanteile, so übersendet dieser Gesellschafter eine schriftliche Anzeige («Vorkaufsanzeige») an die anderen Gesellschafter, welche folgendes festhält:

- (a) Der Wert der Gesellschaftsanteile, welchen der vorgeschlagene Übertragende erhält.
- (b) Sämtliche Rechte und Pflichten der Übertragung des vorgeschlagenen Übertragenden.
- (c) Der Name und die Geschäftsadresse des vorgeschlagenen Übertragenden.

Die Gesellschafter, die die Vorkaufsanzeige erhalten, haben das Recht, innerhalb von dreissig (30) Tagen nach dem Zugang der Vorkaufsanzeige schriftlich ihre Bereitschaft zum Kauf aller (und nicht weniger als alle) Gesellschaftsanteile, die in der Vorkaufsanzeige bezeichnet werden zu dem darin angegebenen Preis und unter den darin angegebenen Bedingungen anzuzeigen. Wird die Verkaufsanzeige an mehr als einen Gesellschafter versandt, so wird das Vorkaufsrecht zwischen diesen im Verhältnis zu dem Prozentsatz der von diesen gehaltenen Rechte aufgeteilt, sofern jedoch einer der Gesellschafter, an die die Verkaufsanzeige übersandt wurde, sich dazu entschliesst, den ihm zustehenden verhältnismässigen Anteil an den Rechten nicht zu erwerben, so können die anderen Gesellschafter, die die Verkaufsanzeige erhalten haben, sämtliche angebotenen Rechte erwerben.

Im Falle wo der Preis welcher für die Übertragung eines Teils oder alle der Gesellschaftsanteile zu zahlen kein Barpreis ist (zum Beispiel aber aus Aktien oder anderen Rechten an dem potentiellen Übernehmer oder an ein anderes Gesellschaft welche durch diesen potentiellen Übernehmer gehalten oder kontrolliert wird) dann ist der Marktwert eines solchen nicht monetären Preises zu bestimmen, damit die Gesellschafter welche die Vorkaufsanzeige erhalten haben ein Gegenangebot machen können, welches einen monetären Preis der diesen Marktwert enthält, entspricht.

Ist dieser nicht monetäre Preis ein nicht öffentlich gehandeltes Wertpapier welches auf der Basis eines gängigen Marktpreises bewertet werden kann, dann wird ein solcher Wert durch einen Bewerter, welcher von allen Gesellschaftern angenommen ist, bestimmt und die Kosten einer solchen Bewertung werden ganz durch den Partner getragen der die Vorkaufsanzeige gemacht hat.

Im Falle wo ein Teil des Entgeltes, welcher von dem potentiellen Übernehmer vorgeschlagen wird, die Form einer aufgeschobenen Zahlungsgutschrift oder eines anderen Zahlungsinstrumentes dessen Fälligkeit hinausgeschoben ist annimmt, dann können die Gesellschafter die die Vorkaufsanzeige erhalten haben das Prinzip eines solchen Instrument mit hinausgeschobener Zahlungsfälligkeit übernehmen unter der Bedingung, dass Ihre Kreditfähigkeit der des vorgeschlagenen Übernehmers entspricht oder, falls dies nicht der Fall ist, die Gesellschafter, welche die Vorkaufsanzeige erhalten haben, zustimmen, genügend Sicherung zu stellen um die Zahlungsverpflichtung in ein vergleichbares Verhältnis zu dieser Kreditwürdigkeit setzen. Wenn die Gesellschafter die die Vorkaufsanzeige erhalten haben nicht wünschen ein vergleichbares Verhältnis von Kreditwürdigkeit zu erstellen, dann sind sie dazu gezwungen das Entgelt in monetärer Form zu zahlen.

Ein Angebot welches von einem Gesellschafter erhalten wird muss ein «Stand Alone» Angebot sein, welches sich auf die Gesellschaftsanteile des Gesellschafters in der Gesellschaft beschränkt und nicht ein Angebot weiterer Aktiva oder Rechte dieser Gesellschafter in einer anderen Gesellschaft zu erwerben, unter Vorbehalt des Gesellschaftervertrages, welcher von Zeit zu Zeit zwischen den Gesellschaftern in Kraft ist.

Erwerben die Gesellschafter, an die die Verkaufsanzeige übersandt wurde nicht sämtliche darin bezeichneten Gesellschaftsanteile zu dem darin festgelegten Preis und unter den darin festgelegten Bedingungen, so kann der andere Gesellschafter mit der Übertragung aller dieser Rechte an den ursprünglichen potentiellen Übernehmer fortfahren, jedoch lediglich zu den Bedingungen, wie sie in der Vorkaufsanzeige bestimmt waren. Sofern die Rechte nicht bis zu dem in der Vorkaufsanzeige bestimmten Abschlussdatum übertragen sind (dieses Datum darf nicht mehr als neunzig (90) Tage nach dem Datum des Ablaufs der Frist, während derer die Gesellschafter, an die die Vorkaufsanzeige übersandt wurde, ihr Vorkaufsrecht ausüben konnten, liegen) so können diese Rechte danach nicht mehr übertragen werden ausser in Übereinstimmung mit den Bestimmungen des vorliegenden Artikels.

#### **Art. 11. Formerfordernisse.**

Der Beweis für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen wird durch notarielle Urkunde oder durch privatschriftlichen Vertrag erbracht.

Die Übertragung ist weder gegenüber der Gesellschaft noch gegenüber Dritten wirksam, solange sie nicht gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches ordnungsgemäss gegenüber der Gesellschaft angezeigt wurde oder von dieser anerkannt wurde.

#### **Art. 12. Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.**

Die Gesellschaft wird weder durch die Entmündigung, den Konkurs, die Zahlungsunfähigkeit noch durch jedes andere ähnliche Ereignis, das einen der Gesellschafter betrifft, in Liquidation versetzt.

#### **Art. 13. Verwaltungsrat.**

Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat von vier (4) Mitgliedern, Gesellschafter oder nicht, die durch einen Beschluss der Gesellschafter für eine Dauer von höchstens sechs (6) Jahren ernannt werden. Die Inhaber von Gesellschaftsanteilen der Kategorie A sind berechtigt, mindestens zwei (2) Kandidaten für jeden der beiden Posten der Verwaltungsratsmitglieder, für deren Ernennung ihm das Vorschlagsrecht der Kandidaten zusteht und die Inhaber

von Gesellschaftsanteilen der Kategorie B sind berechtigt, mindestens zwei (2) Kandidaten für den Posten des Verwaltungsratsmitglieds, für dessen Ernennung ihm das Vorschlagsrecht der Kandidaten zusteht, zur Ernennung durch die Gesellschafter vorzuschlagen.

Der Verwaltungsrat besteht zu jeder Zeit aus zwei (2) Mitgliedern, die durch die Inhaber von Gesellschaftsanteilen der Kategorie A vorgeschlagen wurden und aus zwei (2) Mitgliedern, die durch die Inhaber von Gesellschaftsanteilen der Kategorie B vorgeschlagen wurden.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates können nach Ablauf ihres Mandats wiedergewählt werden. Sie können mit oder ohne Grund durch einen Beschluss der Gesellschafter mit der Mehrheit der Stimmen jeder Kategorie von Gesellschaftsanteilen abberufen werden, und ihre Ersetzung erfolgt in Übereinstimmung mit den oben aufgeführten Vorschlagsrechten.

#### **Art. 14. Sitzungsvorstand.**

Durch einstimmigen Beschluss kann der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden ernennen. Sofern der Vorsitzende verhindert ist, wird der Vorsitz von einem der in der betreffenden Sitzung anwesenden Mitglieder des Verwaltungsrates übernommen.

Der Verwaltungsrat kann einen Sekretär der Gesellschaft und andere leitende Mitglieder ernennen, sofern er dies für erforderlich erachtet. Die so Ernannten müssen nicht Mitglieder des Verwaltungsrats sein.

#### **Art. 15. Sitzungen des Verwaltungsrats.**

Sitzungen des Verwaltungsrats werden durch den Vorsitzenden oder durch zwei Mitglieder des Verwaltungsrats einberufen.

Die Sitzungen werden an dem Ort, Tag und der Uhrzeit, wie sie in der schriftlichen Einberufung angegeben sind, abgehalten.

Der Verwaltungsrat ist nur dann beschlussfähig, wenn mindestens drei (3) seiner Mitglieder anwesend oder vertreten sind.

Jedes verhinderte Verwaltungsratsmitglied kann einem anderen Mitglied durch Brief oder Fax Vollmacht zur Vertretung und zur Abstimmung in seinem Namen erteilen. Verhinderte Verwaltungsratsmitglieder können ausserdem durch Brief, Fax oder Telegramm an der Abstimmung teilnehmen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden einstimmig durch die anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst.

Sofern von der Gesellschaft oder von einem mit dieser verbundenen Unternehmen eine Entscheidung zu treffen ist, ein Recht ausgeübt werden muss, eine Zustimmung erteilt werden muss und/oder ein Rechtsmittel durchgesetzt werden muss, oder sofern eine Vereinbarung oder Angelegenheit betroffen ist, wobei einer der Gesellschafter oder eines der mit diesem verbundenen Unternehmen ein eigenes Interesse hat, das dem der Gesellschaft oder des mit dieser verbundenen Unternehmens entgegensteht, so ist das von diesem Gesellschafter vorgeschlagene Mitglied des Verwaltungsrates verpflichtet, sich hinsichtlich jeder Abstimmung oder jedem Beschluss über diese Vereinbarung oder über diese Angelegenheit für befangen zu erklären.

Sofern ein persönliches Treffen der Mitglieder des Verwaltungsrats nicht möglich ist, können Sitzungen im Wege einer Telefonkonferenz abgehalten werden.

Schriftliche Beschlüsse, die von allen Mitgliedern des Verwaltungsrats unterzeichnet sind, sind ebenso wirksam und gültig, als ob sie während einer ordnungsgemäss einberufenen und abgehaltenen Sitzung gefasst worden wären. Diese Unterschriften können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren Ausfertigungen desselben Beschlusses erfolgen.

#### **Art. 16. Sitzungsprotokolle.**

Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden in einem Sitzungsprotokoll festgehalten, das von allen Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet wird. Kopien oder Auszüge davon werden durch den Vorsitzenden oder durch zwei Mitglieder des Verwaltungsrats unterzeichnet.

#### **Art. 17. Befugnisse.**

Der Verwaltungsrat ist mit den weitreichendsten Befugnissen ausgestattet, um jedwede Verwaltungshandlung und Verfügung im Interesse der Gesellschaft durchzuführen. Sämtliche Befugnisse, die nicht durch das Gesetz oder durch den vorliegenden Gesellschaftsvertrag oder durch den Gesellschaftervertrag, welcher von Zeit zu Zeit zwischen den Gesellschaftern in Kraft ist, ausdrücklich der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, liegen in der Zuständigkeit des Verwaltungsrats.

#### **Art. 18. Übertragung von Befugnissen.**

Der Verwaltungsrat kann mit der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft auf eines seiner Mitglieder übertragen, welches damit zum Verwaltungsratsmitglied, das mit der täglichen Geschäftsführung betraut ist, ernannt wird oder die täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft an jede andere Person übertragen, wobei im letzteren Falle eine vorherige Zustimmung der Gesellschafterversammlung nicht erforderlich ist.

Der Verwaltungsrat kann ausserdem einzelne Befugnisse an Verwaltungsratsmitglieder oder andere Beauftragte übertragen. Er kann Vertreter mit genau begrenzten Befugnissen ernennen und diese Ernennungen jederzeit widerrufen.

#### **Art. 19. Vertretung der Gesellschaft.**

Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten durch die gemeinschaftliche Unterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrats oder durch die Einzelunterschrift der Person, der die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft übertragen wurde, jedoch nur innerhalb der täglichen Geschäftsführung, rechtsverbindlich verpflichtet. Sie wird weiterhin durch die gemeinschaftlichen Unterschriften oder die Einzelunterschrift von Personen, denen solche Zeichnungsbefugnisse durch

den Verwaltungsrat übertragen wurden, rechtsverbindlich verpflichtet, wobei dies jedoch lediglich innerhalb der diesen übertragenen Befugnisse gilt.

#### **Art. 20. Gesellschafterversammlung.**

Die Beschlüsse der Gesellschafter werden in der Gesellschafterversammlung gefasst oder, sofern die Gesellschaft aus nicht mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschaftern besteht, durch schriftliche Abstimmung über den Wortlaut der zu fassenden Beschlüsse, der durch den Verwaltungsrat per Einschreiben an die Gesellschafter übersandt wird.

Im letzteren Falle sind die Gesellschafter verpflichtet, ihre Stimme innerhalb einer Frist von fünfzehn (15) Tagen von dem Zugang des Wortlauts des vorgeschlagenen Beschlusses ab schriftlich abzugeben und an die Gesellschaft zu übersenden.

Sofern hierin oder durch das Gesetz nichts anderes bestimmt ist, ist ein Beschluss nur dann wirksam gefasst, wenn er durch eine Mehrheit der Gesellschafter, die in jeder Kategorie von Gesellschaftsanteilen die Mehrheit und gleichzeitig die Hälfte des gesamten Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen wurde. Sämtliche Abänderungen der vorliegenden Satzung und jeder Beschluss, der mit der für eine Abänderung der Satzung erforderlichen Beschlussfähigkeit und Mehrheit gefasst werden muss, eingeschlossen eine Kapitalerhöhung oder -herabsetzung und eine Liquidation der Gesellschaft, müssen von einer Mehrheit der Gesellschafter angenommen werden, die eine Mehrheit in jeder Kategorie von Gesellschaftsanteilen und gleichzeitig drei Viertel des gesamten Gesellschaftskapitals vertreten.

#### **Art. 21. Beschlüsse.**

Die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung werden schriftlich niedergelegt, in einem Register abgeheftet und von dem Verwaltungsrat am Gesellschaftssitz der Gesellschaft aufbewahrt. Die Abstimmung durch die Gesellschafter und die Vollmachten werden den Protokollen beigelegt.

#### **Art. 22. Geschäftsjahr.**

Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Tag des Monats Januar und endet am einunddreissigsten Tag des Monats Dezember eines jeden Jahres.

#### **Art. 23. Bilanz.**

Jedes Jahr, am letzten Tag des Monats Dezember werden die Bücher geschlossen und der Verwaltungsrat erstellt ein Inventar der Aktiva und Passiva der Gesellschaft, die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung, in Übereinstimmung mit dem Gesetz. Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung werden der Gesellschafterversammlung zur Verabschiedung vorgelegt.

Jeder Gesellschafter oder ein von ihm Bevollmächtigter hat das Recht, Dokumente hinsichtlich des Jahresabschlusses während fünfzehn Tagen vor dem Datum der Gesellschafterversammlung am Sitz der Gesellschaft einzusehen.

#### **Art. 24. Ausschüttung und Verteilung von Gewinnen.**

Der Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug von allgemeinen Unkosten, Abschreibungen und Rückstellungen stellt den Reingewinn des Geschäftsjahres dar.

Fünf Prozent (5%) des Reingewinns werden abgezogen und den gesetzlichen Rücklagen zu gewiesen, die Verpflichtung, diese Zuweisung vorzunehmen, besteht dann nicht mehr, wenn die gesetzlichen Rücklagen die Höhe von zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht haben.

Der verbleibende Gewinn wird gemäss eines Beschlusses der Gesellschafterversammlung unbeschadet der Befugnisse des Verwaltungsrates zur Ausschüttung von Dividenden innerhalb des gesetzlich zulässigen Rahmens im Einklang mit den Regeln, welche in einem Gesellschaftervertrag, welcher von Zeit zu Zeit die Gesellschafter bindet, ausgeschüttet.

#### **Art. 25. Auflösung, Liquidation.**

Die Gesellschaft wird aufgelöst und beginnt die Abwicklung und Liquidation, sobald eines der folgenden Ereignisse («Auflösungsgründe») eintritt:

- 31. Dezember 2050;
- der Verkauf des gesamten oder eines wesentlichen Teils des Gesellschaftsvermögens;
- ein Beschluss aller Gesellschafter, die Gesellschaft aufzulösen und abzuwickeln.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Abwickler, die Gesellschafter sein können oder nicht und der/die durch die Gesellschafterversammlung ernannt wird/werden, die die Befugnisse und die Entschädigung des/der Abwickler(s) festlegt.

Tritt ein Auflösungsgrund ein, so besteht die Gesellschaft ausschliesslich zur ordnungsgemässen Abwicklung ihrer Angelegenheiten, zur Liquidation ihres Vermögens und zur Befriedigung der Forderungen ihrer Gläubiger und der Gesellschafter weiter. Die Gesellschafter sind nicht zur Vornahme von Handlungen berechtigt, die mit der Abwicklung der Geschäfte und Angelegenheiten der Gesellschaft in Widerspruch stehen, dafür nicht erforderlich oder nicht geeignet sind. Die Abwicklung und Auflösung der Gesellschaft wird unter der Aufsicht der Gesellschafter ausgeführt und die Gesellschafter haben die volle Übersicht über die Aktiva und Passiva der Gesellschaft und das Vermögen der Gesellschaft wird unverzüglich veräussert werden, soweit dies möglich ist, um einen angemessenen Preis dafür zu erzielen, und dass die Erlöse daraus, soweit sie dafür ausreichend sind, so verwendet und ausgeschüttet werden, wie es oben im Hinblick auf Dividendenausschüttungen bestimmt ist. Den Gesellschaftern steht keine zusätzliche Entschädigung für etwaige geleistete Dienste gemäss dem vorliegenden Artikel zu.

Die Ausschüttung darf nicht in Natura oder in irgendeiner anderen Form als in Euros erfolgen, sofern nicht das Einverständnis aller Gesellschafter vorliegt. Ein verhältnismässiger Anteil der Ausschüttungen, der sonst gemäss dem vorliegenden Artikel an die Gesellschafter gezahlt würde, kann zur Bildung einer angemessenen Reserve für die (unvorhergesehenen oder sonstigen) Verbindlichkeiten der Gesellschaft sowie zur Darstellung des noch nicht geleisteten Teils von Ratenzahlungsverpflichtungen gegenüber der Gesellschaft zurückgehalten werden, unter der Voraussetzung, dass die zurückbehaltenen Beträge so schnell wie möglich an die Gesellschafter verteilt werden.

#### **Art. 26. Auffangklausel.**

Sämtliche Angelegenheiten, die nicht durch den vorliegenden Gesellschaftsvertrag geregelt sind, werden in Übereinstimmung mit einer jeweils bestehenden Vereinbarung zwischen den Gesellschaftern der Gesellschaft oder, subsidiär, nach den anwendbaren Gesetzen bestimmt.

#### *Feststellung*

Der unterzeichnende Notar bestätigt die Einhaltung der Bestimmungen des Artikels 183 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Gesellschaftsanteile*

Die zweihundertachtundneunzig (298) Gesellschaftsanteile der Kategorie A und die einhundertachtundneunzig (198) Gesellschaftsanteile der Kategorie B wurden sämtlich gezeichnet und vollständig und ohne die Zahlung eines Aufgeldes wie folgt in bar eingezahlt:

<i>Gesellschafter</i>	<i>Gezeichnetes Kapital (EUR)</i>	<i>Anzahl der Anteile</i>	<i>Einzahlung (EUR)</i>
1) HCEPP LUXEMBOURG POLAND V, S.à r.l., vorgeannt . . .	7.450,-	298 Kategorie A	7.450,-
2) INTERBUS HOLDINGS L.L.C., vorgeannt . . . . .	4.950,-	198 Kategorie B	4.950,-
Total: . . . . .	12.400,-		12.400,-

Der Betrag von zwölftausendvierhundert Euro (12.400,- EUR) steht von jetzt an der Gesellschaft zur Verfügung. Dem unterzeichnenden Notar wurde darüber der Beweis erbracht, dieser bestätigt dies ausdrücklich.

#### *Übergangsbestimmungen*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2001.

#### *Schätzung der Kosten*

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung entstehen, werden auf ungefähr hunderttausend Luxemburger Franken.

#### *Ausserordentliche Gesellschafterversammlung*

Die Gesellschafter, die wie vorgeannt vertreten sind, haben unverzüglich die folgenden Beschlüsse gefasst:

I.- Es wird beschlossen, die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf drei (3) festzusetzen und es wird ausserdem beschlossen, die folgenden Personen zu Mitgliedern des Verwaltungsrats zu ernennen, wobei ihr Mandat nach der jährlichen Gesellschafterversammlung, die über den Jahresabschluss 2002 berät, endet:

1.- Herr Gordon Black, Direktor, wohnhaft in Grand Buildings, 1st Floor, 1-3, The Strand, London WC2N 5HR, Vereinigtes Königreich;

2.- Herr Christopher Merrill, Direktor, wohnhaft in Grand Buildings, 1st Floor, 1-3, The Strand, London WC2N 5HR, Vereinigtes Königreich;

3.- Herr Michael Glazier, Direktor, wohnhaft in 18-21, Jermyn Street, 1st Floor, London SW1 Y6HP, Vereinigtes Königreich.

II. Es wird beschlossen, gemäss den Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages und des Gesellschaftsrechts den Verwaltungsrat zu ermächtigen, die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft und die Vertretungsbefugnis der Gesellschaft innerhalb dieser täglichen Geschäftsführung auf eines oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates zu übertragen.

III.- Der Sitz der Gesellschaft wird sich in L-1359 Luxemburg, rue Richard Coudenhove-Kalergi befinden.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung des dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, auf dessen Verlangen die vorliegende Urkunde in Englisch verfasst wurde, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns, Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, unterzeichnet.

Die vorliegende Urkunde ist auf Englisch verfasst, dieser englischen Fassung folgt eine deutsche Übersetzung. Im Falle einer Abweichung zwischen der englischen und der deutschen Fassung hat die englische Version Vorrang.

Gezeichnet: J.-P. Spang, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> août 2001, vol. 861, fol. 44, case 1. – Reçu 5.002 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beles, den 13. August 2001.

J.-J. Wagner.

(53225/239/708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2001.

**IMMOBILIERE MACEDO, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7790 Bissen, 1, rue Jean Tautges.

## STATUTS

L'an deux mille un, quatorze août.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Luis Macedo Martins Pereira, agent immobilier, demeurant à L-7790 Bissen, 1, rue Jean Tautges.
- 2.- Madame Umbelina Dos Anjos Macedo, épouse Macedo Martins Pereira, sans état particulier, demeurant à L-7790 Bissen, 1, rue Jean Tautges.
- 3.- Mademoiselle Katia Regina Macedo Pereira, étudiante, demeurant à L-7790 Bissen, 1, rue Jean Tautges.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente, la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ainsi que toute opération se rapportant directement ou indirectement à cet objet social.

Elle pourra effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts avec ou sans affectation hypothécaire et en général, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de IMMOBILIERE MACEDO.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Bissen. Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre associés.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Luis Macedo Martins Pereira, agent immobilier, demeurant à L-7790 Bissen, 1, rue Jean Tautges, quatre-vingt-dix parts sociales . . . . .	90
2.- Madame Umbelina Dos Anjos Macedo, épouse Macedo Martins Pereira, sans état particulier, demeurant à L-7790 Bissen, 1, rue Jean Tautges, neuf parts sociales . . . . .	9
3.- Mademoiselle Katia Regina Macedo Pereira, étudiante, demeurant à L-7790 Bissen, 1, rue Jean Tautges, une part sociale . . . . .	1
Total: cent parts sociales . . . . .	<u>100</u>

Toutes ces parts ont été souscrites et entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés laquelle fixe la durée de leur mandat.

Le ou les gérants sont révocables ad nutum par l'assemblée générale des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2001.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Evaluation du capital social*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à cinq cent quatre mille deux cent quarante-neuf francs luxembourgeois (504.249,- LUF).

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à environ quarante mille francs luxembourgeois (40.000,- LUF).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, représentant comme seuls associés l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Luis Macedo Martins Pereira, agent immobilier, demeurant à L-7790 Bissen, 1, rue Jean Tautges.

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

#### *Deuxième résolution*

Le siège social de la société est établi à L-7790 Bissen, 1, rue Jean Tautges.

#### *Déclaration*

Les comparants déclarent que la société est à considérer comme société familiale, comme constituée entre les deux parents avec l'un de leurs enfants.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Macedo Martins Pereira, U. Macedo, K. Macedo, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 17 août 2001, vol. 419, fol. 12, case 8. – Reçu 2.521 francs.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 août 2001.

E. Schroeder.

(53224/228/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2001.

### **PAGHERA S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 43.877.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2001, vol. 556, fol. 90, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2001.

(53126/065/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.